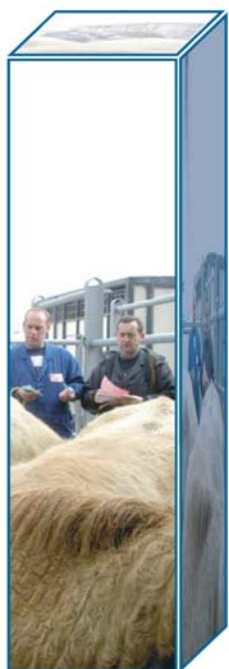


Outil pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires

Outil PVS de l'OIE



**Ressources
humaines, physiques
et financières**



**Autorité et
capacité
techniques**



**Interaction
avec les
bénéficiaires**



**Accès
aux
marchés**

Mai

2008

Rwanda

Dr L. L. Beeharry
Dr P. Gautier

Tables des matières

	Partie I : Résumé opérationnel.....	3
I.	Introduction.....	3
II.	Constatations.....	3
III.	Investissements prioritaires.....	4
	Partie II : Plan de l'évaluation	6
I.	Introduction sur l'utilisation de l'outil PVS.....	6
II.	Objectifs, étendue et contexte de l'évaluation.....	7
III.	Organisation de l'évaluation	7
IV.	Données demandées et données disponibles.....	8
V.	Proposition de sélection de sites et visites de sites réalisées.....	8
VI.	Processus de finalisation du rapport.....	9
	Partie III : Résultats de l'évaluation.....	10
	Chapitre 1 : Ressources humaines et financières.....	10
I-1	Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires	10
I-2	Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires	13
I-3	Formation continue.....	14
I-4	Indépendance technique	15
I-5	Stabilité des structures et durabilité des politiques	15
I-6	Capacité de coordination des secteurs et des institutions liés aux Services vétérinaires (secteurs public et privé)	15
I-7	Ressources physiques	16
I-8	Financement	16
I-9	Fonds réservés aux situations d'urgence et aux indemnisations.....	17
I-10	Capacité d'investissement et de développement	17
	Chapitre 2: Autorité et capacité techniques.....	18
II-1	Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires.....	18
II-2	Assurance de la qualité des laboratoires	18
II-3	Analyse de risque.....	19
II-4	Quarantaine et sécurité aux frontières	19
II-5	Épidémiosurveillance.....	20
II-6	Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence	21
II-7	Prévention, contrôle et éradication des maladies.....	22
II-8	Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments	22
II-9	Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.....	23
II-10	Recherche des résidus	23
II-11	Problèmes émergents	24
II-12	Innovation technique	24
	Chapitre 3: Interaction avec les bénéficiaires	26
III-1	Communication	26
III-2	Consultation des bénéficiaires.....	26
III-3	Représentation officielle	26
III-4	Accréditation/habilitation/délégation	27
III-5	Organisme statutaire vétérinaire	27
III-6	Participation des producteurs et des autres bénéficiaires aux programmes d'action communs.....	28
	Chapitre 4: Accès aux marchés	29
IV-1	Élaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires.....	29
IV-2	Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires	29
IV-3	Harmonisation internationale	30
IV-4	Certification internationale	30
IV-5	Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires.....	30
IV-6	Traçabilité.....	31
IV-7	Transparence.....	31
IV-8	Zonage.....	31
IV-9	Compartimentation.....	32
	Partie IV : Conclusions	33
I.	Principales observations	33
II.	Principales recommandations	36
III.	Recommandations sur les productions animales	38
IV.	Conclusion générale	39
	Annexes	40
I.	Liste des personnes interrogées et des infrastructures/lieux visités.....	40
II.	Liste des documents fournis par les S.V Rwanda.....	42
III.	Photos prises durant les visites.....	
IV.	Abréviations utilisées.....	
V.	Présentation des résultats globaux de l'évaluation.....	

Partie I : Résumé opérationnel

I. Introduction.

Le Rwanda, surnommé le pays de mille collines, est situé en Afrique, faisant partie de l'Afrique des grands Lacs. Il partage des frontières avec, au nord, l'Ouganda, à l'est, la Tanzanie, au sud, le Burundi et à l'ouest, La République Démocratique du Congo. Sa capitale Kigali est située au centre du pays.

L'économie du Rwanda est marquée par sa forte dépendance de l'agriculture (40% du Produit Intérieur Brut), une croissance annuelle de 6%, une faible industrialisation et une très forte densité démographique (plus de 300 habitants / km².) C'est un pays de longue tradition pastorale où le secteur de l'élevage joue un rôle très important sur le plan socio-économique de la population et constitue l'une des occupations et investissements majeurs dans les zones rurales, et qui génère, non seulement une autosuffisance en viande, en lait, et d'autres produits dérivés, mais aussi une source de revenus et de d'emploi.

Le pays a un important cheptel qui exige une surveillance permanente sur l'ensemble du pays, surtout aux frontières due à la présence de certaines maladies dangereuses telles la Fièvre Aphteuse, la Peste Bovine et d'autres maladies présentes dans les pays avoisinants.

Le Gouvernement Rwandais, conscient de l'importance du secteur élevage, a adressé une requête à l'Office International des Epizooties (O.I.E.), pour effectuer une évaluation des Services Vétérinaires utilisant l'outil P.V.S. (Performance des Services Vétérinaires).

Une équipe indépendante fut constituée pour cet exercice d'évaluation, composée du Dr. Lala Lajput Beeharry de l'île Maurice et du Dr. Patrice Gautier de France, deux vétérinaires agréés par l'O.I.E pour l'évaluation des Services Vétérinaires, utilisant l'outil P.V.S. La mission a été conduite sur les animaux terrestres et aux activités des Services Vétérinaires. La mission a visité le Rwanda du 3 au 18 mai 2008. La collaboration étroite des Services Vétérinaires Central et Régional, ainsi que l'Administration Centrale du Ministère de l'Agriculture, démontre clairement leur intérêt afin d'identifier les priorités pour l'amélioration des services. Durant les 15 jours de la visite, la mission a parcouru de manière intensive toutes les provinces du pays afin d'avoir une bonne représentation de l'actuel niveau des Services Vétérinaires. Cela a permis de constater les activités présentes du secteur élevage en mettant l'emphase sur le rôle des Services Vétérinaires. L'équipe, accompagnée des officiels du Service Vétérinaire (Central ou Régional) a ainsi eu l'occasion de discuter avec tous les vétérinaires, techniciens, et paravétérinaires. L'équipe PVS a aussi visité le laboratoire Central et les laboratoires satellites des Provinces afin d'évaluer leur contribution dans ce secteur. Les postes frontaliers et les stations de quarantaine dans les différentes provinces ont aussi été visités afin d'évaluer le niveau de sécurité exercée sur les différentes frontières.

L'objet de cet exercice est d'établir le niveau des compétences des Services Vétérinaires (S.V), selon les critères et normes établis par l'O.I.E. afin de faire des recommandations pour l'amélioration des Services Vétérinaires avec pour finalité d'améliorer le niveau de compétence en regard des différentes missions des SV rwandais. Les résultats de cette évaluation sont énumérés ci-dessous, ainsi que des recommandations sur les actions à prendre, à court et long terme.

II. Constatations.

Les Services Vétérinaires du Rwanda sont dans une phase de transition suite à la récente décentralisation administrative. Les S.V ont à peu près réussi à maintenir une chaîne de commande sur le territoire rwandais. L'Administration Centrale est bien structurée avec des procédures administratives adéquates. La structure des SV doit cependant encore évoluer pour mieux répondre aux besoins de ses bénéficiaires.

Au niveau provincial, il y a un manque de vétérinaires et de ce fait, certaines responsabilités sont déléguées à des personnes ne possédant pas les compétences requises. Ainsi, certains postes de Chef d'Antenne des Services Vétérinaires décentralisés, sont occupés par des cadres qui n'ont pas de diplôme en Médecine Vétérinaire, et donc ne peuvent dispenser convenablement les conseils et soins adéquats aux bénéficiaires, ou encore mettre en place des campagnes selon les normes internationales, qui deviennent de plus en plus rigoureuses. Afin de pallier à ce manque, il est nécessaire de conduire une étude afin de déterminer les besoins actuels et futurs en médecins vétérinaires.

Durant nos visites, une grande volonté de la part du personnel, vétérinaires, techniciens, paraprofessionnels ou encore les vaccinateurs, était apparente dans l'exécution de leurs tâches lors des

différentes campagnes. Cependant, ils sont souvent limités dans leurs déplacements et activités faute de moyen de déplacement. Cette contrainte apparaît surtout au niveau des provinces.

Les SV sont très conscients des dangers au regard des maladies endémiques dans les pays frontaliers. L'épidémiologie-surveillance au niveau des frontières, est sans aucun doute, d'une importance vitale dans le but de protéger le cheptel local. Certains agents, responsables de ces surveillances, quoique très motivés, souffrent d'un manque de formation adéquate. Ils connaissent 'vaguement' l'épidémiologie et la transmission de ces maladies, et surtout, ils ont une faible connaissance des maladies émergentes telle la grippe aviaire.

L'analyse de risque est limitée à certaines maladies (fièvre aphteuse, grippe aviaire) mais est totalement absente sur les zoonoses importantes telle la tuberculose et la brucellose. La forte incidence de la tuberculose et de la brucellose est à prendre au sérieux du point de vue maladie transmissible à l'homme. En effet, Le secteur de l'épidémiologie à Kigali dispose d'une banque de données importantes dues à une bonne collecte des informations. Cependant, l'absence d'analyses adéquates des données empêche la mise en place des campagnes de programmes spécifiques pour la lutte contre les fléaux.

Une utilisation abusive des médicaments a été constatée, surtout des antibiotiques et des acaricides qui sont très dangereux pour le consommateur. Il apparaît que cela est dû à une ignorance des effets nocifs de ces substances de la part des consommateurs et même des agents du S.V. Un contrôle rigoureux sur la vente, la distribution et l'utilisation s'avère nécessaire.

Il existe une association de vétérinaires au Rwanda mais celle-ci est complètement dormante. Cette association doit se redynamiser et aider à la création d'un corps vétérinaire statutaire. Ce corps aura pour objectifs de formuler les règlements quant à la pratique de la médecine vétérinaires, l'utilisation des produits vétérinaires et établir les recommandations pour la mise en place d'un programme de formation continue

Les SV en collaboration avec la Santé Publique devraient revoir totalement la chaîne du froid dans le domaine de la distribution des denrées telles que la viande et le lait, chaîne qui est presque totalement inexistante.

III. Investissements prioritaires.

Recrutement

Le recrutement de médecins vétérinaires s'avère urgent pour renforcer l'équipe sur place afin de répondre aux besoins croissants des éleveurs et d'autres bénéficiaires. Cette recommandation tient compte de trois objectifs :

- Améliorer le statut zoosanitaire et augmenter la production et la productivité des élevages. Le but étant d'augmenter les revenus des éleveurs et d'augmenter le nombre d'éleveurs ainsi que de permettre au pays d'augmenter ses capacités en matière d'autosuffisance et d'exportation.
- Améliorer la qualité sanitaire des denrées d'origine animale et la santé publique en général.
- Evoluer progressivement vers un alignement sur les standards internationaux établis par l'OIE.

Epidémiologie-surveillance

La mise en place d'une véritable équipe de vétérinaires spécialisés dans le domaine de l'épidémiologie et cela à plein temps permettrait de conduire de véritables enquêtes épidémiologiques et de déboucher sur des campagnes spécifiques dans le contrôle et l'éradication des maladies présentes au Rwanda. Une collaboration avec les enseignants-chercheurs de l'ISAE (et ses étudiants) et/ou de l'Institut Supérieur Agronomique du Rwanda semble la principale solution à instituer et qui permettrait à court terme la conduite des études épidémiologiques prioritaires au Rwanda (analyse des données sur l'inspection des viandes dans les 2 abattoirs de Kigali ; étude sur la qualité du lait, étude sur les cas de Peste Porcine Africaine, ...)

Communication

La formation et l'utilisation des technologies de communication et d'information pour les agents des SV doivent être renforcées. Cela doit commencer par la mise en place d'une connexion internet permanente pour une partie des cadres de l'Unité centrale et des antennes provinciales. Cette action aura des répercussions fortes sur la formation continue individuelle, les échanges entre agents...

Formation continue Une recommandation majeure concerne la formation continue en sciences vétérinaires. L'Institut Supérieur de l'Agriculture et de l'Élevage (ISAE) semble aujourd'hui la structure de choix pour remplir cette mission : expertise en enseignement, ressources humaines disponibles (10 DMV +

les experts visiteurs). Cette formation continue peut cibler les vétérinaires d'une part et les paraprofessionnels d'autre part. L'ISAE devra développer et maintenir des échanges réguliers sur ce sujet avec le RARDA, l'Association Vétérinaire et le secteur privé.

Filière avicole

Le Rwanda étant déficitaire en produits d'aviculture, la mise en place d'un programme de production (souche de parentaux, couvoirs, poussinières° s'avèrent d'une importance capitale pour réduire la dépendance et l'importation. Un tel programme est une pré-condition à la prévention et au contrôle des principales maladies des volailles, y compris de la grippe aviaire. Un tel programme est largement justifié comme contribution à la lutte contre la pauvreté au Rwanda notamment pour les familles ayant une petite surface agricole.

Partie II : Plan de l'évaluation

I. Introduction sur l'utilisation de l'outil PVS

L'outil PVS est un nouvel outil d'évaluation des performances des Services vétérinaires s'appuyant sur les normes internationales de l'OIE en matière de qualité et d'évaluation. **Quatre composantes fondamentales** constituent la structure élémentaire de l'*Outil PVS* de l'OIE :

- la présence des **ressources humaines, physiques et financières** nécessaires pour réunir des moyens et disposer de professionnels compétents dotés de capacités d'encadrement ;
- la **capacité et l'autorité techniques** à faire face aux problèmes existants ou nouveaux (y compris la protection et la lutte contre les catastrophes biologiques) en s'adossant à des principes scientifiques ;
- l'existence **d'interactions avec les bénéficiaires**, dans le but d'obtenir des informations récentes et de proposer des programmes et des services communs adaptés, et
- la **capacité à accéder aux marchés** grâce à la conformité aux normes et au recours à de nouvelles disciplines telles que l'harmonisation des normes, l'équivalence et le zonage.

Dans le but de déterminer le niveau de performances, concevoir une vision partagée, définir des priorités et mettre en place des initiatives stratégiques, une série de **six à douze compétences critiques a été décrite pour chacune de ces quatre composantes fondamentales**. Plusieurs **stades d'avancement qualitatifs** sont présentés pour chaque compétence critique. Pour chaque stade d'avancement, il est présumé que les SV se conforment aux stades précédents (stades différents de 1). En d'autres termes, le stade 3 présuppose la conformité aux critères du stade 2 et le stade 5 la conformité aux critères du stade 4 et des stades précédents, etc. Des compétences critiques supplémentaires pourraient être ajoutées à mesure que progresse l'application sur le terrain de l'*Outil PVS* de l'OIE. Pour chaque compétence critique, les évaluateurs utiliseront une liste d'indicateurs suggérés. L'OIE a édité un manuel destiné aux évaluateurs qui contient les informations et les procédures nécessaires pour conduire une évaluation PVS au nom de l'OIE. En plus des stades qualitatifs, il est prévu que les réponses puissent être développées ou clarifiées, si nécessaire, pour chaque compétence critique.

Les dispositions de deux chapitres importants du **Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres** (ci-après dénommé « *Code terrestre* ») contribuent à clarifier les critères d'avancement décrits pour les compétences critiques identifiées par cet outil : le chapitre 1.3.3, consacré à l'évaluation des Services vétérinaires et le chapitre 1.3.4, qui présente les lignes directrices pour l'évaluation des Services vétérinaires.

Parmi les **avantages et résultats de l'utilisation de l'Outil PVS de l'OIE** figurent entre autres :

- connaître les performances globales pour chacune des quatre composantes ;
- évaluer les performances relatives pour chacune des compétences critiques ;
- disposer d'une base de comparaison des performances des SV à celles d'autres Services vétérinaires de la région ou du monde, afin d'explorer les domaines de coopération ou de négociation possibles ;
- identifier les divergences qui se reflètent dans les réponses apportées par les bénéficiaires pour parvenir à des positions communes ;
- faciliter les conceptions communes afin d'atteindre des stades d'avancement supérieurs ;
- contribuer à cerner les bénéfices et les coûts des investissements réalisés au niveau des SV et, si nécessaire, à obtenir l'aide du gouvernement et des agences de coopération financière et technique ;
- établir les fondements d'un mécanisme de surveillance et de suivi régulier de l'évolution des performances globales des SV à long terme ;
- aider à identifier et à présenter les justifications et les besoins spécifiques lors des demandes de financements nationaux et/ou internationaux (prêts et/ou subventions) ;
- préparer une procédure permettant la vérification de la conformité aux normes de l'OIE et l'évaluation des SV par un organisme externe ou indépendant, sous les auspices de l'OIE et en application de ses lignes directrices.

L'outil PVS de l'OIE (mise à jour 2007) est téléchargeable sur www.oie.int

II. Objectifs, étendue et contexte de l'évaluation

Objectifs

Au tout début de la mission, le responsable de l'Unité des Services Vétérinaires du RARDA¹ a cadré les objectifs de cette mission comme suit :

1. Evaluer les services vétérinaires afin que les autorités rwandaises puissent mieux connaître les points faibles et les points forts et entrevoir les améliorations possibles.
2. Solliciter l'assistance de l'OIE dans l'appui au développement de programmes d'amélioration de la santé animale (conception et accompagnement dans la mise en place de projets).

Etendue de la mission

L'évaluation porte sur l'ensemble des SV dans tout le pays mais n'inclut pas les animaux aquatiques.

Contexte

Cette mission a lieu 14 ans après la dernière crise majeure du pays (génocide de 1994). De plus, le gouvernement a mis en place en 2006 une réforme administrative visant à plus de décentralisation vers les collectivités locales. Il faut noter enfin que le gouvernement applique une forte politique en matière de lutte contre la corruption, de désengagement de l'Etat (privatisations, diminution du nombre de fonctionnaires ...) ... Une conséquence importante pour les services vétérinaires a été la mise en place de services vétérinaires décentralisés (ou plutôt para-vétérinaires) au niveau des districts et des secteurs administratifs, avec un lien plus ou moins efficace avec les services vétérinaires déconcentrés.

III. Organisation de l'évaluation

Suite à la requête du directeur du RARDA et délégué de la République du Rwanda auprès de l'OIE, du 31 janvier 2008, l'OIE a mandaté deux évaluateurs officiellement certifiés par l'OIE pour conduire cette évaluation : Dr L. L. Beeharry (Ile Maurice), chef de mission et Dr Patrice Gautier (France). La mission s'est déroulée du 4 au 20 mai 2008 en 3 phases :

- réunion d'ouverture, premiers entretiens et visites sur la zone administrative « Ville de Kigali »
- visites des 4 autres zones administratives (provinces de l'Est, du Nord, du Sud et de l'Ouest)
- réunion de clôture, rédaction du rapport et discussions.

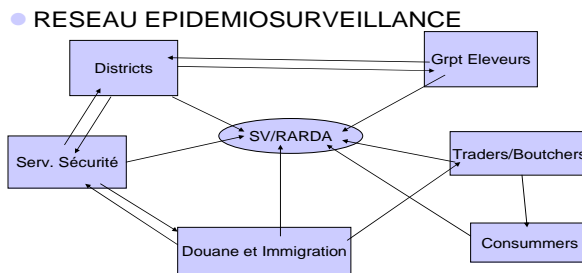
Les évaluateurs ont bénéficié d'une forte disponibilité de personnes clés de l'Unité des Services Vétérinaires du RARDA que ce soit au bureau comme pour les visites. Ceci a permis des discussions quotidiennes et ainsi largement contribué à rendre cette mission très efficace.

Le Rwanda étant un pays de tradition pastorale où l'élevage joue un rôle prépondérant dans la vie socio économique, le cadre de l'évaluation bien que centré sur les SV Rwanda a aussi englobé les différents composants du secteur de l'élevage : les éleveurs semi industriels les petits éleveurs, les sociétés coopératives des différentes filières (lait et viande), De plus, la protection du cheptel national qui nécessite une surveillance permanente de l'état sanitaire du cheptel, l'évaluation a aussi porté sur les différentes mesures pour le contrôle et l'éradication des maladies enzootiques telles que la brucellose, la tuberculose, la fièvre charbonneuse entre autres.

Cette évaluation a donc consisté en un travail participatif entre les évaluateurs et les services vétérinaires de la fonction publique et du secteur privé, les différents acteurs dans la production et la commercialisation des produits animales (bête sur pattes, viandes, produits laitiers), de la surveillance permanente aux frontières des pays avec l'interaction des services frontaliers (douanier et service de police).

¹ *Rwanda Animal Resources Development Authority*

Modalités de coordination



Cette approche a été privilégiée parce qu'elle permet de mieux s'assurer que les observations et les recommandations soient partagées par les acteurs évalués. Ainsi, elle permet d'augmenter les chances que les recommandations formulées soient adéquates, réalistes et en phase avec les motivations et attentes des acteurs et par conséquent qu'elles soient effectivement suivies d'une mise en place (accompagnée ou pas par des structures internationales).

IV. Données demandées et données disponibles

La Direction des Services Vétérinaires du Rwanda a fourni, avant le début de la mission, les différentes données, en conformité avec le canevas du questionnaire 'pré-mission'.

Le document fournis par les Services Vétérinaires Rwandais se trouve en annexe. Ce document regroupe les points pertinents en ce qui concerne la mission :

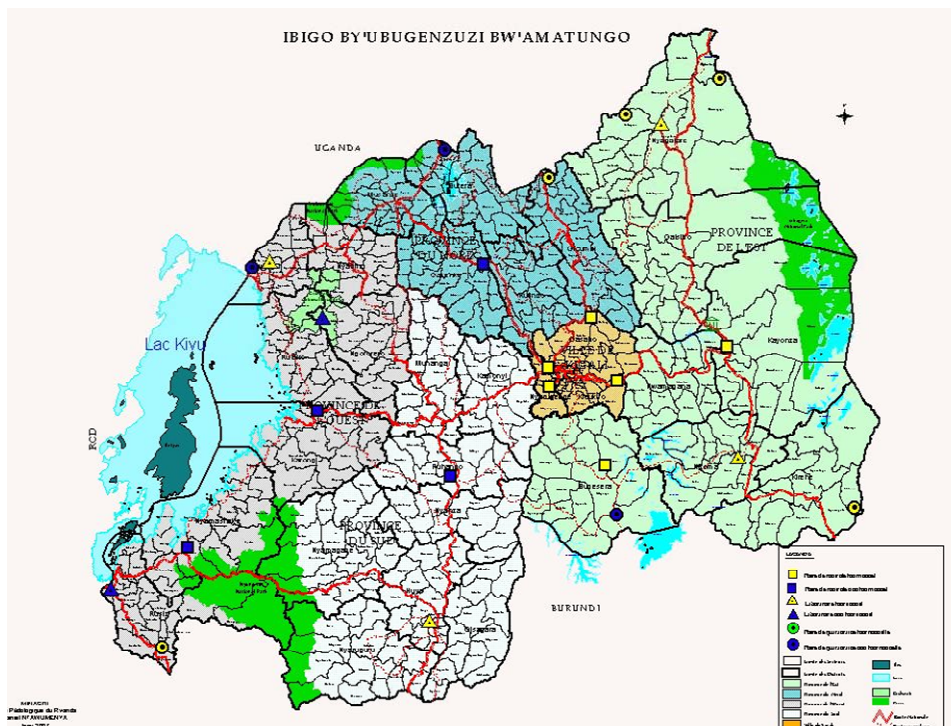
- Carte générale topographique et administrative
- Démographique humains
- Effectif bétail (2008)
- Organigramme des Services Vétérinaires
- Les maladies affectant le cheptel au Rwanda
- Les diverses affectations des Vétérinaires et agents para-vétérinaires dans différents secteurs dans les Provinces.

Le Texte de Loi existant, est actuellement en cours de modification. Un nouveau texte a été présenté à 'La Commission de l'Agriculture' et sera présenté à L'Assemblée Nationale (selon la procédure). Ce document nous sera transmis après son adoption par L'Assemblée Nationale.

Néanmoins, nous avons eu l'opportunité de prendre connaissance du contenu de la nouvelle législation proposée. Il apparaît que le texte a été patiemment préparé pour répondre aux exigences d'un texte de loi en conformité avec les aspirations des Services Vétérinaires en pleine croissance !

V. Proposition de sélection de sites et visites de sites réalisées

Les documents préliminaires envoyés par les SV rwandais et les nombreuses discussions de travail qui ont eu lieu au début de la mission PVS ont aidé à la sélection des sites et des visites à effectuer en fonction de leur criticité. Nous avons procédé, avec l'aide de la Direction des Services Vétérinaires, à la préparation d'un programme de visites, couvrant le maximum de diverses activités sur le terrain dans les différentes Provinces du pays en vue de recueillir des données relatives à la bonne conduite de l'évaluation des SV.



Principales structures vétérinaires au Rwanda

L'importation et l'exportation impliquant un rôle important sur le plan zoosanitaire, l'équipe PVS a décidé de visiter l'ensemble des postes frontaliers. Les sessions de travail avec les acteurs (vétérinaires, para-vétérinaires, agents, douaniers et police des frontières) ont permis de constater de manière très précise le fonctionnement opérationnel des activités.

L'élevage étant un secteur clé, la mission a programmé des visites et discussions avec les éleveurs et d'autres bénéficiaires afin de voir le déroulement des prestations offertes par les SV. Les marchés de bétails ont aussi été visités

Aussi, toutes les antennes des SV dans les différentes provinces du pays (antennes décentralisées) ont été visitées afin d'évaluer leur fonctionnement.

Les abattoirs et les aires d'abattage au niveau des villages ont été sélectionnés afin d'évaluer leur fonctionnement, leur niveau de salubrité et par extension leur impact sur la santé publique.

Finalement, le laboratoire central de Kigali et les laboratoires satellites ont été inclus dans le plan de visite afin de voir leur contribution au diagnostic et au dépistage des maladies.

Ce plan de travail nous a ainsi amené à rencontrer les différents intervenants du secteur de l'élevage, tels les paysans éleveurs, les groupements de coopérative d'éleveurs, les agents para vétérinaires, les responsables des centres de collecte de lait, et les responsables d'usines de transformation (lait caillé et fromage).

Les principaux sites visités sont :

- Les deux principaux abattoirs de Kigali (Nyabugogo et Kycukiro) et aires d'abattage dans les villages
- Les marchés du bétail à Kigali, Nyagatare, Usizi et d'autres marchés dans différents lieux.
- Les différentes quarantaines et les postes frontaliers afin de prendre connaissance des activités sur l'exportation et les contrôles exercés sur l'importation des bêtes et produits animaux.
- Les zones d'élevage des hautes montagnes, coopératives d'éleveurs
- Les visites effectuées auprès des éleveurs bovins, porcins et aviculteurs.

Durant nos visites, nous avons été accompagnés par le directeur du Service Vétérinaire et/ou le directeur du Service Vétérinaire provincial et par les para-vétérinaires au niveau du district et des sous secteurs.

VI. Processus de finalisation du rapport.

Les jours précédents la fin de la mission, l'équipe PVS a été en contact régulier avec les responsables de la direction afin d'élaborer l'essentiel du contenu du rapport de la mission.

La matinée du vendredi était programmée pour la présentation du rapport de la mission au Directeur Général du RARDA, en présence du Directeur des Services Vétérinaires et le responsable de l'épidémiologie. Les principales discussions et les différents constats de la mission ont été présentés, Les autorités rwandaises ont demandé que la présentation se fasse uniquement au niveau de la direction.

Les discussions sur le rapport final se sont poursuivies avec les différents acteurs des Services Vétérinaires.

Partie III : Résultats de l'évaluation

Chapitre 1 : Ressources humaines et financières

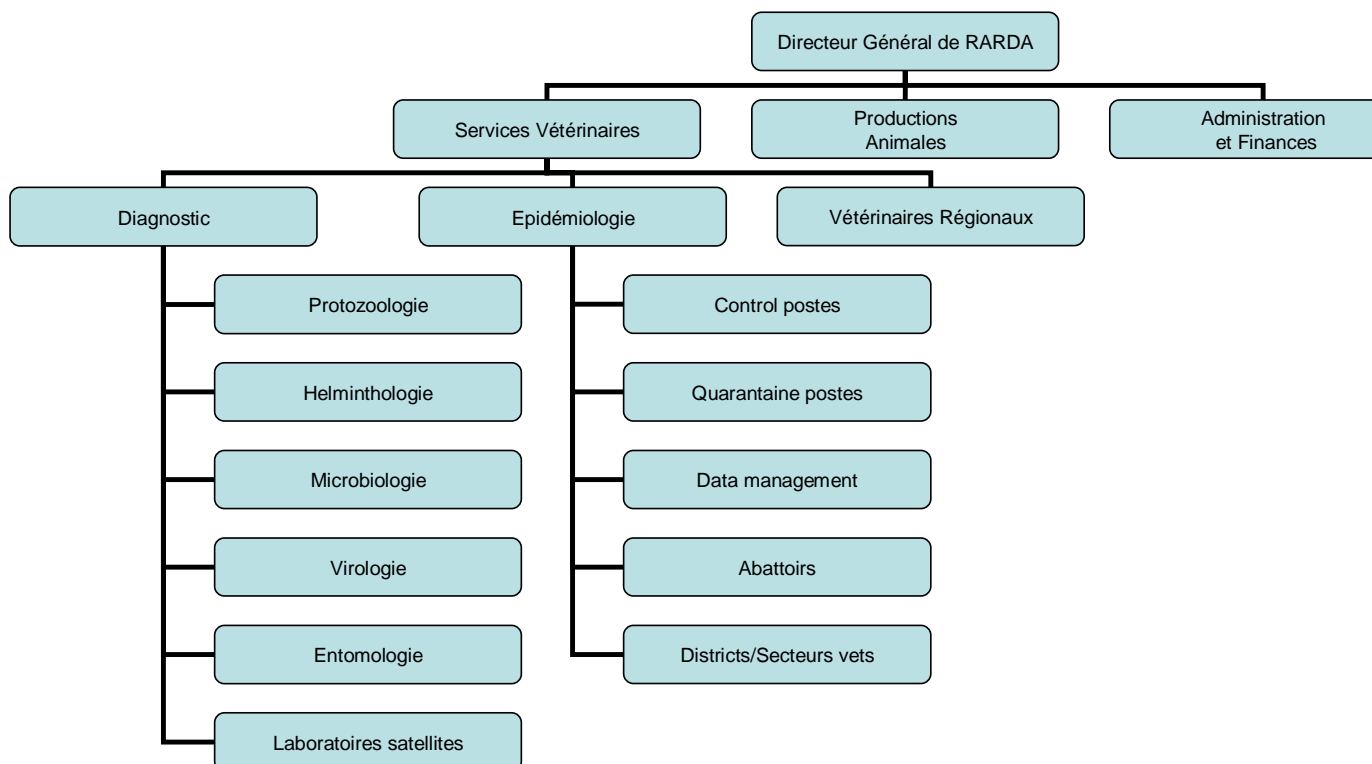
I-1 Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires

Composition du personnel adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV.

A. Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)

1. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines ne sont pas occupés par du personnel suffisamment qualifié.

L'organigramme ci-dessous présente la structure des SV et la distribution des responsabilités et tâches des différents composants. Les Services Vétérinaires sont une unité de l'Office Rwandais de Développement des Ressources Animales (RARDA), qui est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, administré par le Secrétaire Permanent, se rapportant directement au Ministre de l'Agriculture.



Organigramme du RARDA

D'après le RARDA, il y a 74 rwandais résidents au Rwanda possédant un diplôme de DMV (acquis à l'étranger et approuvé par le MINEDUC) et exerçant une activité professionnelle. Le tableau suivant indique la répartition des DMV dans les différents secteurs.

Secteur d'activité ou Institution	Nombre
Ministère de l'Agriculture (MINAGRI)	23
Ministère de l'Education (MINEDUC)	10

Collectivités Locales (MINALOC)	4
Organisations non gouvernementales (ONG)	12
Politique	2
Université Nationale du Rwanda	3
Secteur privé	14
Autres	6
TOTAL	74

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
<p>Il existe un assez bon équilibre entre disciplines (DMV, microbiologistes, laborantins, gestion de données) au niveau central.</p> <p>Chaque année, environ 10 rwandais sont envoyés en formation à l'EISMV de Dakar.</p> <p>Il y a eu peu de mouvements du personnel des SV depuis environ 10 ans (continuité) au RARDA.</p>	<p>A l'échelle de l'Unité des SV du RARDA central on note un nombre acceptable de DMV mais un déséquilibre en faveur du laboratoire et en défaveur de l'épidémiologie : 25% de l'effectifs des DMV affectés au Ministère de l'Agriculture sont postés au laboratoire au détriment de l'épidémiologie qui ne possède pas de DMV.</p> <p>Le sous-effectif au niveau provincial compte 2 DMV pour 4 provinces.</p> <p>Le Directeur des services vétérinaires est sous la tutelle du Directeur Général du RARDA qui assure aussi les responsabilités de la Division de Production Animales, et de la Direction de l'Administration.</p> <p>Le directeur de SV qui est basé au service central à Kigali a la responsabilité administrative du service et les différentes sections du laboratoire central (parasitologie, hématologie, microbiologie, virologie et entomologie).</p> <p>Les SV décentralisés (districts & secteurs administratifs) ont des missions de santé animale non exercées par des DMV et avec une supervision faible du RARDA.</p> <p>Les services décentralisés, en dehors de Kigali, dépendent administrativement de la Préfecture ou de la Mairie mais techniquement du directeur des SV. Donc toute action sur le terrain, dans les départements en dehors de Kigali sont menés conjointement par la Préfecture et les SV.</p> <p>Mis à part à Kigali (2 médecins vétérinaires privés), il est noté une absence de DMV praticiens privés (d'où l'impossibilité de mettre en place une délégation</p>	<p>Conduire une étude visant à prévoir et programmer les besoins en DMV du Rwanda d'ici à 2020.</p> <p>Poursuivre l'envoi d'environ 10 rwandais annuellement en formation vétérinaire à l'étranger.</p> <p>Mettre en place une véritable équipe « Epidémiologie » dans les SV centraux.</p> <p>Recruter 3 DMV pour exercer les fonctions de chef d'antenne de SV déconcentrés (provinces du Sud et de l'Ouest, et Ville de Kigali).</p> <p>Concevoir un plan visant à l'installation d'une trentaine de DMV dans les districts d'ici à 2010 sur des postes temporairement publics (SV décentralisés) puis de praticiens privés avec mandat sanitaire.</p> <p>Envisager la mutation de quelques DMV de l'Unité Productions Animales vers l'Unité des SV (centraux ou déconcentrés).</p> <p>S'assurer que la rémunération des postes DMV publics soit à un niveau adéquat par rapport à d'autres postes de la fonction publique, notamment en santé humaine.</p> <p>Instituer une commission salariale pour revoir à la hausse la rémunération des cadres vétérinaires et proposer s'il y a lieu, une nouvelle structure des SV ceci pour attirer un plus grand nombre de professionnels au sein du service officiel.</p>

	<p>certifiée de type mandat sanitaire).</p> <p>Motiver l'installation des DMV dans le secteur privé, à travers une législation appropriée, (facilité de crédit à des faibles taux d'intérêt)</p> <p>Une faiblesse en nombre et en qualité des responsables intermédiaires (chefs d'équipes, d'antennes ...) a été notée.</p> <p>La rémunération des postes publics n'est pas suffisamment attirante pour un DMV ? Les opportunités en entreprises et dans la coopération internationale sont plus rémunératrices que la pratique de l'exercice libéral de la médecine vétérinaire ?</p>	
--	---	--

B. Paraprofessionnels vétérinaires et autres personnels techniques

Les techniciens supérieurs affectés aux différents postes de l'élevage sont des diplômés de l'ISAE. Les autres techniciens du SV ont suivi au moins 6 ans d'études (au secondaire) dans divers domaines de la santé et de la production animale.

3. La plupart des postes techniques au niveau local (sur le terrain) sont occupés par du personnel détenant des qualifications techniques.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
<p>Le gouvernement et les collectivités locales emploient un nombre important de paraprofessionnels (santé animale / zootechnie / agronomie) pour les SV centraux (laboratoire), déconcentrés (environ 15 postes), pour les SV décentralisés (30 postes dans les districts et 416 postes dans les secteurs administratifs). Presque tous ces postes sont pourvus.</p>	<p>Certaines tâches des paraprofessionnels des SV décentralisés (et certains des SV déconcentrés) sont trop importantes notamment lorsqu'elles ne sont pas étroitement supervisées par des DMV (c'est-à-dire dans la plupart des cas). Exemples : contrôle aux frontières, inspection des produits d'origine animale, prescription de produits vétérinaires ...</p> <p>Trop de paraprofessionnels (public & privé) prescrivent des produits vétérinaires sans aucune supervision par un DMV : inséminateur, techniciens de coopérative, ACSA², agents des secteurs administratifs ...</p>	<p>Recruter 25 techniciens pour les secteurs administratifs non pourvus.</p> <p>Créer (sous forme de directive du RARDA ou arrêté ministériel) un organisme statutaire pour l'enregistrement des paraprofessionnels, organisme qui listerait aussi les activités pouvant être effectuées par les paraprofessionnels (publics ou privés) sans supervision par les DMV et celles devant obligatoirement faire l'objet d'une supervision par un DMV.</p> <p>Mettre en place ou renforcer les mécanismes de supervision étroite des paraprofessionnels par les DMV.</p>

² Agent Communautaire de Santé Animale

I-2 Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires

Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications universitaires des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires, ou relevant d'autres disciplines ou de spécialités techniques³.

La formation initiale des vétérinaires et paraprofessionnels en exercice au Rwanda est décrite dans le tableau ci-dessous :

Type de diplôme	Docteur Vétérinaire	Technicien Supérieur Santé & Production Animales	Technicien Santé & Production Animales	Aucun (Agents Communautaires de Santé Animale)
	A0	A1	A2	A3 ...
Structures d'enseignement	Facultés Vétérinaires à l'étranger	Institut Supérieur d'Agriculture & Elevage de Busogo (ISAE)	Ecoles secondaires de Kabutare, Ntendezi, Rushashi, Gitwe, Kinazi, Kibisabo, Gakoni.	Des stages ont été organisés via le projet CAPE.
Nombre d'années	5-6 ans après le baccalauréat.	3 ans après le baccalauréat.	6 ans après le primaire	Quelques semaines ?

N'est pas incluse dans ce tableau, la formation dispensée à l'Université Polytechnique d'Umutara (privée) qui envisagerait d'évoluer vers la formation de DMV, mais qui devra probablement se limiter au niveau Technicien vu l'insuffisance de moyens (enseignement théorique et pratique) consacrés par rapport aux besoins d'une formation de Docteurs Vétérinaires. Il est recommandé de clarifier rapidement la confusion liée à l'utilisation du terme « Faculté Vétérinaire » par cette université. En effet, ce terme ne devrait pas être autorisé car les premiers diplômés ne pourront pas avoir un diplôme homologué de Docteur Vétérinaire.

A. Compétences professionnelles des vétérinaires

3. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires permettent généralement aux SV de conduire toutes les activités vétérinaires et techniques (épidémiosurveillance, alerte précoce, santé publique, etc.).

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
La grande majorité des vétérinaires rwandais ont reçu une formation initiale (essentiellement dans des facultés vétérinaires de pays africains) de qualité répondant aux lignes directrices de l'OIE. Le choix très pragmatique (rapport qualité-coût) du gouvernement : formation vétérinaire dans des structures reconnues à l'étranger (avec prêts financiers pour les étudiants) plutôt que l'investissement dans une faculté vétérinaire (à l'heure actuelle non justifiée ou insuffisamment argumentée).	Pas de réelle structure de formation de vétérinaires au Rwanda. Une Ecole Vétérinaire privée est établie depuis une année dans la Province de l'Est avec un nombre très restreint d'enseignants et une infrastructure très limitée.	Les résultats de l'étude proposée ci-dessus (prévisions des besoins en DMV) permettra de réévaluer l'intérêt ou non de mettre en place une véritable faculté vétérinaire au Rwanda. Au vu du caractère relativement urgent d'augmentation du nombre de DMV correctement formés, il est probable que de toute façon la formation à l'étranger devra continuer. Participation du RARDA et de l'ISAE à la conférence qui sera organisée par l'OIE à Paris sur « Evolution de la formation vétérinaire » (12-14 octobre 2009).

B. Compétences des paraprofessionnels vétérinaires

2. La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau très variable et procure des compétences limitées en santé animale.

³ Tous les postes ne requièrent pas un diplôme universitaire, mais le pourcentage de diplômes universitaires constitue un indicateur d'excellence professionnelle au sein des SV.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
<p>L'Institut Supérieur d'Agriculture et d'Elevage (ISAE) de Busogo forme des techniciens supérieurs en Santé & Production Animales d'un bon niveau. En effet, lors de notre mission, ces techniciens ont démontré qu'ils sont capables d'exécuter le programme de travail établi par la Direction et ce dans une mesure satisfaisante.</p> <p>Cependant, on dénombre un certain nombre de paraprofessionnels avec un faible niveau de compétence.</p>	<p>La collaboration entre le RARDA (MINAGRI) et les structures de formation des paraprofessionnels (toutes dépendant du MINEDUC) est faible.</p> <p>La formation des paraprofessionnels dans les 7 structures d'enseignement secondaire n'est pas suffisamment harmonisée.</p> <p>Le laboratoire central du RARDA emploie des techniciens de santé animale au lieu d'employer de véritables laborantins. La formation des laborantins requiert une formation spécialisée dans diverses techniques de manipulation des instruments de laboratoires et d'analyse des données, formation que ne possèdent pas les techniciens actuellement en poste.</p>	<p>Concertation et accord entre Minagri & Mineduc sur les curriculums dans les écoles de formation des paraprofessionnels (santé animale, zootechnie, laborantins, inséminateurs ...).</p> <p>Mettre plus d'efforts pour que les techniciens (notamment de formation secondaire) aient une formation pratique suffisante pour faciliter davantage leur installation comme éleveurs.</p> <p>Aménager le curriculum de l'ISAE pour faciliter une possible poursuite des études à l'étranger pour l'obtention d'un diplôme de DMV ? Le fait que 10 DMV enseignent maintenant à l'ISAE devrait faciliter ce processus.</p> <p>Aussi, il serait opportun de garder un cursus conventionnel de sélection de bacheliers pour des études de DMV.</p>

I-3 Formation continue

Capacité des SV à maintenir et à améliorer les compétences de leur personnel en termes d'information et de connaissances, mesurée d'après l'application d'un plan de formation révisé annuellement.

2. Les SV ont accès à la formation continue (programmes internes et/ou externes) sur une base irrégulière, mais sans prise en compte des besoins ni des nouvelles informations ou connaissances.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
<p>Tous les agents des SV y compris décentralisés maîtrisent soit l'anglais soit le français (voire les 2). C'est un avantage extraordinaire puisqu'il n'est pas nécessaire de produire des documents de science vétérinaire en langue locale.</p> <p>Nombre important de DMV sont des enseignants à l'ISAE.</p> <p>Quelques DMV suivent des formations longues (Japon, Belgique ...).</p>	<p>Très faible base documentaire pour la plupart des agents des SV.</p> <p>Faible accès internet.</p> <p>Pas ou peu de DMV suffisamment expérimentés (pratique surtout) pour pouvoir être des formateurs efficaces.</p> <p>Stages / Sessions courtes organisés irrégulièrement (grippe aviaire ...)</p> <p>Faible partage d'expériences en interne dans le pays (résultats de travaux de recherche publiés ...)</p> <p>Pas de grades intermédiaires définis entre les différents DMV et le Directeur des SV. Il existe un grade unique défini par le sigle A0.</p>	<p>Amélioration de l'accès internet pour les agents des SV.</p> <p>Kit minimal de ressources documentaires mis à disposition dans chaque antenne des SV déconcentrés ...</p> <p>Création d'un bulletin mensuel « Production & Santé Animales du Rwanda ».</p> <p>Outre l'invitation d'experts visiteurs, l'ISAE avec 10 DMV est sans doute la structure idéale pour prendre plus de responsabilité en matière de formation continue à la fois pour vétérinaire et paraprofessionnels en étroite collaboration avec le RARDA, l'Association Vétérinaire et le secteur privé.</p> <p>La priorité doit être mise sur l'accès à des modules courts (entre 1 et 8 semaines par exemple), combinant</p>

		<p>pratique et théorie, dispensés au Rwanda. Exemples de modules : « Pathologie Aviaire », « Pathologie des Vaches Laitières », « Pathologie Porcine », « Pathologie des Petits Ruminants », « Bonne utilisation des produits vétérinaire », « Inspection des viandes », « Hygiène du lait et des produits laitiers » ...</p> <p>Le nombre insuffisant de DMV au Rwanda permet difficilement l'envoi de DMV en formation de longue durée à l'étranger.</p> <p>La participation à des conférences internationales avec un choix adéquat du thème et du participant est essentielle. Les formations de courte durée sous la forme de conférences, journées scientifiques, ateliers, exercices de simulation sont recommandées car, étant moins onéreuses, elles permettent d'apporter des formations d'appoint assurant ainsi une harmonisation avec l'actualité des SV.</p>
--	--	--

I-4 Indépendance technique

Capacité des SV à conduire leur mission en restant autonomes et à l'écart des pressions commerciales, financières, hiérarchiques et politiques susceptibles d'influer sur les décisions techniques, dans un sens contraire aux dispositions des textes de l'OIE (et de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

3. Les décisions techniques reposent uniquement sur des données scientifiques, mais sont sujettes à des révisions et des adaptations éventuelles dictées par des considérations non scientifiques..

I-5 Stabilité des structures et durabilité des politiques

Capacité des SV à appliquer et à gérer des politiques à long terme.

Il n'y a pas eu de véritable changement politique depuis 2000, début du premier mandat de l'actuel président de la République. La récente réforme administrative (décentralisation) a par contre affecté la chaîne de commande des SV. Dans l'absence de données supplémentaires, la mission ne peut évaluer le stade d'avancement.

5. L'organisation et la structure de la partie publique des SV restent généralement stables sur de longues périodes (5 ans par exemple) ; elles ne sont modifiées qu'au terme d'une procédure d'évaluation, avec peu ou pas d'impact sur la durabilité des politiques.

I-6 Capacité de coordination des secteurs et des institutions liés aux Services vétérinaires (secteurs public et privé)

Capacité des SV à coordonner les activités nationales, y compris les programmes de prophylaxie et d'éradication des maladies, les programmes de sécurité sanitaire des aliments et les réponses rapides aux situations d'urgence.

3. Il existe des mécanismes de coordination avec une chaîne de commandement clairement définie pour certaines activités, mais ces mécanismes ne sont pas coordonnés ou mis en œuvre sur l'ensemble du pays.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
<p>L'Unité des SV (SV centraux & déconcentrés) représente une bonne structure de coordination en position d'agir sur tout le pays (via les SV décentralisés).</p> <p>Les coopératives (éleveurs, inséminateurs ...) facilitent la coordination avec une partie des acteurs.</p>	<p>La chaîne de commandement est parfois insuffisante entre le niveau provincial (SV déconcentrés) et le niveau district (SV décentralisés).</p> <p>Les agents des antennes déconcentrées ne sont pas également actifs au sein du territoire dont ils ont la responsabilité.</p>	<p>Faire un état des lieux sur les réussites et faiblesses de chaque antenne déconcentrée en matière de communication et de coordination avec les autres acteurs.</p> <p>S'assurer que ces antennes soient dirigées par des DMV afin d'augmenter leur crédibilité à coordonner les acteurs sur des sujets de santé animale.</p> <p>S'assurer que ces antennes aient les moyens et le temps de se déplacer sur leur territoire de responsabilité.</p>

I-7 Ressources physiques

Accès des SV aux ressources physiques adéquates : bâtiments, transport, télécommunications, chaîne du froid et autre matériel nécessaire (informatique, etc.)

2. Les SV ont des ressources physiques adaptées au niveau national (central) et à certains niveaux régionaux ; l'entretien et le remplacement des éléments obsolètes ne sont qu'occasionnels.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
<p>Equipement pour le diagnostic de laboratoire suffisant aux laboratoires centraux et provinciaux. Les équipements du laboratoire central permettent la détection des maladies présentes sur le territoire. Les équipements de base (microscope, centrifugeuse, stérilisateur, incubateur) permettent de diagnostiquer les principales maladies présentes.</p>	<p>Maintenance occasionnelle.</p> <p>Les SV provinciaux ne sont pas équipés de voiture (limite leur déplacement) et disposent d'un budget insuffisant pour la location de véhicules ?</p> <p>Informatique inexistant en province.</p> <p>Accès internet inadéquat en province comme à Kigali.</p>	<p>Réparation d'équipements de base (centrifugeuse ...) dans un laboratoire satellite.</p> <p>Amélioration de l'accès internet pour le RARDA (Kigali & Antennes).</p> <p>Achat de véhicule pour les antennes provinciales.</p>

I-8 Financement

Capacité des SV à accéder à des ressources financières pour assurer la continuité de leur fonctionnement, indépendamment des pressions politiques.

4. Le financement des opérations nouvelles ou élargies se fait sur une base *ad hoc*.

Une stratégie définie doit être mise en place concernant le financement des infrastructures.

Il est indispensable de doter les SV d'un réseau informatique ayant accès à l'Internet reliant les différents composants tels les SV régionaux, les laboratoires satellites, les postes de contrôles frontaliers. Cela permettrait de rapidement transmettre les informations et les recommandations qui sont primordiales lors de la découverte d'éventuels foyers de maladie.

L'infrastructure des divers postes frontaliers (postes de quarantaine et de contrôle d'import-export) doit être améliorée : les bureaux sont partagés entre divers départements (immigration, douane, ...). La construction des bâtiments adéquats avec les équipements nécessaires est fortement recommandée. De plus, l'infrastructure des parcs de transit pour l'exportation (qui pourraient aussi servir éventuellement pour l'importation) des bêtes sur pattes doit être améliorée. Ces installations souffrent d'un manque d'entretien et ne sont pas totalement isolées. Pour les laboratoires satellites, la dotation d'équipements de réfrigérations / congélations et de générateurs de secours est primordiale afin d'éviter de briser la chaîne de froid.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
La rémunération des agents des	La rémunération des agents	Equipements de réfrigérations /

SV centraux & déconcentrés semble acceptable.	des SV décentralisés ne semble pas suffisante pour l'emploi de DMV. La masse salariale des SV centraux et déconcentrés est insuffisante.	congélation et de générateurs de secours. Infrastructure au niveau bâtiment des divers postes frontaliers Améliorations des outils de bureautiques avec connectivité avec l'Internet
---	---	--

I-9 Fonds réservés aux situations d'urgence et aux indemnités

Capacité des SV à accéder à des sources de financement spéciales pour faire face aux urgences ou aux problèmes émergents, mesurée d'après la facilité de mobilisation des fonds réservés aux cas d'urgence et aux indemnités (indemnité des producteurs en situation d'urgence).

4. Le financement des situations d'urgence et des indemnités est prévu avec des ressources adaptées, mais, en cas d'urgence, l'utilisation de ces fonds doit être approuvée par une procédure non politique, au cas par cas.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Existence du Fonds de Promotion de l'Élevage.		Création d'un comité d'urgence pour gérer les situations de crises ou il est nécessaire d'indemniser rapidement les éleveurs / fermiers surtout pour l'abattage lors des mesures d'éradication. Ce comité doit être doté de certains pouvoirs décisionnels quant à l'allocation des fonds en urgence avec un minimum de bureaucratie.

I-10 Capacité d'investissement et de développement

Capacité des SV à accéder à des investissements supplémentaires débouchant sur une amélioration durable de leur structure.

3. Les SV veillent régulièrement à financer l'amélioration de leur structure opérationnelle par des fonds spéciaux émanant du budget national ou d'autres sources, mais ces fonds sont attribués avec des contraintes d'utilisation.

Les SV bénéficient du soutien de la FAO en termes de formation du personnel technique et de création d'un laboratoire de diagnostic rapide dans le domaine de la prévention et de la vigilance contre la Grippe Aviaire.

La mise à niveau des abattoirs doit être considérée comme prioritaire surtout avec l'existence des zoonoses telles que la tuberculose, la brucellose...

L'identification des animaux (la traçabilité) est déjà en cours mais doit être généralisée et systématique. Des investissements supplémentaires s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ce volet.

Le financement de ces réalisations peut être envisagé sur le budget national ou le cas échéant par des bailleurs de fonds internationaux tels que la Banque Mondiale, la FAO, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement. Ces projets demandant une aide internationale doivent démontrer que les bénéficiaires sont les consommateurs et doivent démontrer l'impact sur la santé publique.

Chapitre 2: Autorité et capacité techniques

Autorité et capacité permettant aux SV de développer et d'appliquer des mesures sanitaires et des procédures scientifiques à l'appui de ces mesures.

II-1 Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

Autorité et capacité permettant aux SV d'identifier et d'enregistrer les agents pathogènes susceptibles d'être préjudiciables aux animaux et aux produits qui en sont issus, notamment les agents ayant un impact sur la santé publique.

4. Pour les maladies d'importance zoonotique ou économique absentes du pays, mais présentes dans la région et/ou susceptibles de pénétrer dans le pays, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.

Le laboratoire central possède des infrastructures adéquates pour répondre aux besoins des SV. Les services sont divisés en sections telle que la bactériologie, la parasitologie, les maladies transmissibles par les tiques (unité spécialisée de la parasitologie) et la biochimie. Chacune de ces sections est sous la responsabilité d'un vétérinaire ou d'un technicien supérieur, tous sous la supervision directe du Directeur des Services Vétérinaires.

Toutefois, on note l'absence de laborantins qualifiés. Afin d'améliorer le fonctionnement du laboratoire, il est nécessaire d'avoir un responsable du laboratoire, tâche actuellement cumulée par le Directeur des Services Vétérinaires.

Les diverses sections de ce laboratoire sont activement engagées dans la collecte des échantillons et leur analyse dans le cadre de l'épidémiologie. Ainsi, les zoonoses et autres maladies d'importance économiques sont diagnostiquées régulièrement au laboratoire central.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
<p>Le laboratoire central est en cours d'amélioration significative.</p> <p>Les 4 laboratoires satellites sont relativement bien pourvus.</p> <p>Le temps nécessaire à l'acheminement de prélèvement depuis les laboratoires satellites vers le central est bon (3 heures maximum).</p> <p>Les SV envoient les prélèvements à l'étranger si nécessaire (Afrique du Sud ...)</p>	<p>Les compétences en techniques de laboratoire sont faibles.</p> <p>Il n'y a pas de responsable pour le laboratoire.</p> <p>Le service proposé est insuffisant par rapport aux besoins potentiels des éleveurs (pas d'analyse à la demande des aviculteurs).</p> <p>Il n'y aucune capacité pour la recherche de résidus des produits vétérinaires.</p>	<p>Formation continue pour les laborantins.</p> <p>Nommer un responsable du laboratoire.</p> <p>Organiser une discussion avec le secteur privé (élevages semi-intensifs / améliorés) pour mieux connaître leurs besoins et renforcer le laboratoire en fonction.</p>

II-2 Assurance de la qualité des laboratoires

Qualité des prestations de laboratoires (qui effectuent des épreuves de diagnostic, des analyses de recherche de résidus chimiques, de résidus d'antimicrobiens ou de toxines, ou des tests d'efficacité biologique par exemple), mesurée d'après l'application de systèmes d'assurance de la qualité formels et la participation à des programmes corrects de contrôle des compétences.

1. Aucun laboratoire utilisé par le secteur public des SV n'applique de système formel d'assurance de la qualité.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
		<p>Commencer à mettre en place des procédures internes pour les analyses les plus courantes et les plus exigeantes.</p>

II-3 Analyse de risque

Autorité et capacité permettant aux SV de fonder leurs décisions en matière de gestion des risques sur une appréciation scientifique de ces risques.

2. Les SV compilent et gèrent les données, mais n'ont pas la capacité nécessaire pour apprécier systématiquement les risques. Certaines décisions prises en matière de gestion des risques sont fondées sur une appréciation scientifique des risques.

Le laboratoire est sous la responsabilité directe du Directeur des Services Vétérinaires qui est considéré comme une anomalie.

Une équipe d'épidémiologie collecte les données sur le terrain et les transmet aux SV, collecte qui alimente une banque de données importantes.

Les vétérinaires des services régionaux organisent des collectes régulièrement pour le dépistage des maladies telle que la brucellose, l'anaplasmose, le babésiose, (...), avec le responsable de l'épidémiologie.

Cependant, les statistiques sur les saisies pour diverses causes de maladies (notamment la tuberculose) n'ont pas donné lieu à une campagne pour lutter contre ce fléau.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
il y a une analyse du risque pour la fièvre aphteuse et la grippe aviaire.	Il n'existe pas de procédure d'analyse de risque sur le lait, certaines zoonoses (brucellose, tuberculose, cysticercose ...), la Peste Porcine Africaine ... Manque de compilation de données et de rapport épidémiologiques détaillés pour la plupart des maladies.	Un effort important est essentiel à réaliser pour la collecte, l'analyse, l'interprétation de données épidémiologiques. Le tout devant faire l'objet d'un rapport (annuel par exemple) pour chaque problème pathologique majeur. En priorité : brucellose ; tuberculose ; fièvre aphteuse ; peste porcine africaine ; parasitoses internes ; rage ; qualité du lait ; antibiorésistance ; résidus ...

II-4 Quarantaine et sécurité aux frontières

Capacité et autorité permettant aux SV d'empêcher la pénétration et la propagation de maladies et d'autres dangers liés aux animaux et aux produits d'origine animale.

4. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer systématiquement des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière aux opérations légales comme aux activités illégales.

La mission PVS a visité tous les postes frontaliers et a noté l'ensemble des tâches et des mesures mises en place pour la sécurité frontalière. Un audit sur les procédures mise en place permet de conclure que le niveau 4 est atteint.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Une bonne collaboration avec l'Ouganda, le Burundi et la Tanzanie est notée. Par contre cette collaboration est faible avec la RDC. Cette constatation a été plus d'une fois vérifiée sur tous les postes frontaliers. L'équipe a pu vérifier une excellente collaboration entre les autorités douanières et les agents des SV Le Rwanda dispose d'un Excellent système de traçabilité sur les bovins et dans une moindre mesure sur les petits ruminants. Le système de traçabilité par le marquage des	Quelques importations illégales d'œufs à couver depuis l'Ouganda. Parc de quarantaine sans barrières ne permettant pas d'assurer l'étanchéité conformément aux standards internationaux. Le mouvement transfrontalier quotidien d'acheteurs de carcasses de porc (Rusizi) pour vente en RDC n'est pas contrôlé.	Formation du personnel des postes frontaliers sur la grippe aviaire et la peste porcine africaine, notamment leurs modes de propagation. Installation de barrières pour les parcs de quarantaine.

<p>bovins (boucles d'oreille) permet d'identifier le lieu d'origine de l'animal, le nom et l'adresse de l'éleveur. Aussi, pour accéder au marché du bétail, cette traçabilité est obligatoire et est strictement vérifiée par la police routière, gendarmerie lors des déplacements des bêtes d'un endroit à un autre. Cette vérification est encore exercée à l'entrée du marché du bétail par les autorités locale et les agents vétérinaires. Les facilités de pulvérisation des désinfectants / insecticides sont présentes sur tous les sites de quarantaine. En l'absence d'incinérateurs, en cas de mortalité, les carcasses sont enterrées à une profondeur empêchant des animaux sauvages de déterrer les restes, Les carcasses sont traitées avec des désinfectants avant d'être recouvertes.</p>		
---	--	--

Le Rwanda est très avancé en matière de contrôle aux frontières, dans les marchés vivants (plus difficile sur les marchés villageois) et les mouvements internes des animaux. Un exemple est le fait de faire appliquer quasiment les mêmes standards que ce soit pour l'importation ou pour l'exportation de ruminants vivants même quand le pays importateur (RDC) ne le demande pas. Des efforts sont à entreprendre sur l'application de standards pour les animaux et les produits tels les porcins, les poulets et le lait exportés (même si le pays importateur ne le demande pas pour l'instant).

II-5 Épidémiosurveillance

Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.

A. Épidémiosurveillance passive

2. Les SV appliquent de surveillance passive pour différentes maladies importantes et sont capables de produire des rapports nationaux sur certaines maladies.

La mission PVS a constaté un manque de rapports nationaux émis par les SV. Cependant, elle constate que des rapports interdépartementaux existent et que les résultats des échantillons réalisés sont diffusés à tous les composants du secteur d'élevage

Une analyse des précédents cas de maladies et leurs notifications suivant des procédures actuellement en place sont aux normes internationales. Par exemple, la détection d'un cas de brucellose est rapidement communiquée aux services vétérinaires régionaux pour une prise d'action immédiate dans les lieux affectés.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
<p>Bonne collecte des données dans les 2 principaux abattoirs de Kigali.</p> <p>Bonne collecte de données à partir des laboratoires satellites sur la brucellose, la tuberculose, les parasitoses ...</p>	<p>Faible investigation pour certaines maladies (PPA ...).</p> <p>Faible analyse, interprétation des données et insuffisante production de rapports.</p> <p>Par conséquent, insuffisante communication en retour vers les collecteurs de données et</p>	<p>Mettre en place une véritable équipe Epidémiologie (avec au moins 2 DMV à plein temps).</p> <p>Evoluer progressivement du papier vers l'informatique pour la transmission et l'analyse des données.</p> <p>Mieux analyser, interpréter, rapporter</p>

	les bénéficiaires.	et communiquer les données déjà bien récoltées dans les 2 abattoirs de Kigali. Faire un effort d'investigation épidémiologique de terrain sur la PPA.
--	--------------------	--

Pour motiver et contribuer à la formation continue des agents des SV de terrain et des bénéficiaires, il est essentiel que les données récoltées fassent l'objet de rapports écrits de qualité scientifique (avec une bonne analyse et interprétation), distribués activement aux agents des SV et aux bénéficiaires concernés et archivés. La fréquence de ce travail dépend de l'importance de la maladie. Ainsi, il serait utile que les techniciens des abattoirs puissent lire un rapport semestriel (par exemple) sur l'analyse des données récoltées et sur les recommandations qui en découlent.

B. Épidémiosurveillance active

3. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles, mais ne l'actualisent pas régulièrement.

Pour renforcer la lutte contre la Grippe aviaire les SV ont pris plusieurs décisions dont celles d'imposer l'interdiction totale des produits d'aviculture (poussins, œufs, viande de poulets et autres produits dérivés). Des directives spécifiques ont été données à tous les agents concernés dans ce sens. Une unité spéciale de lutte contre la Grippe aviaire a été constituée avec l'appui de la FAO et un vétérinaire de la DSV y a été muté au sein de cette unité, qui à son tour dispense des formations aux agents, y compris les aviculteurs.

Une unité spéciale de virologie a aussi été constituée pour un diagnostic rapide de la Grippe aviaire. Les facilités existantes au laboratoire ont été améliorées, toujours avec l'aide de la FAO. Cette section du laboratoire a été récemment dotée de PCR pour faciliter le diagnostic et de techniciens bénéficient d'une formation appropriée dans le cadre d'un programme régional mis en place par la FAO.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Analyses coprologiques, la PPCB, la Brucellose et la Tuberculose deux fois par an dans tous les districts. Une surveillance active existe surtout concernant la Brucellose, et les maladies transmises par des tiques telle la Theileriose qui est une pathologie importante dans le pays.	Voir ci-dessus.	Voir ci-dessus.

II-6 Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence

Autorité et capacité permettant aux SV de détecter rapidement une situation d'urgence sanitaire (foyer important de maladie ou crise alimentaire par exemple) et d'y répondre dans les meilleurs délais.

2. Les SV disposent d'un réseau sur le terrain et d'une procédure établie pour déterminer s'il existe ou non une situation d'urgence sanitaire, mais n'ont ni l'appui légal ni l'appui financier nécessaires pour prendre les meilleurs délais.

Le Directeur des SV en consultation avec le Directeur Général du RARDA ont la responsabilité pour décréter une situation d'urgence et prendre les actions nécessaires.

Toute détection de cas est très rapidement communiquée aux services vétérinaires ainsi qu'aux responsables départementaux de la Préfecture, de la Mairie etc... Il existe des programmes d'urgence qui ont été établis (et qui ont bien fonctionné dans le passé pour des urgences) entre les SV, les Préfectures, et les Mairies.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
--------	------------	-------------------------------------

<p>Les SV décentralisés peuvent téléphoner directement aux SV centraux ou déconcentrés (pas besoin d'une autorisation préalable de l'autorité locale)</p> <p>Les SV déconcentrés sont très proches des producteurs dans certaines parties du territoire.</p>	<p>Retard de détection (donc de réponse) sur les derniers cas de PPA début 2008.</p>	<p>Informé (faire des rappels et mises à jour) l'ensemble des agents de SV sur leurs devoirs vis-à-vis de la détection, l'information et la réponse face aux situations d'urgence sanitaire.</p>
--	--	--

II-7 Prévention, contrôle et éradication des maladies

Autorité et capacité des SV à prévenir, contrôler ou éradiquer efficacement les maladies de la liste de l'OIE et/ou à démontrer que le pays ou une de ses zones est indemne de maladies importantes.

3. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques et en évaluent l'efficacité et l'application réelle par une approche scientifique.

La traçabilité s'applique principalement sur les bovins et dans une moindre mesure sur les petits ruminants. Toutefois, il n'y a pas de système de traçabilité pour les produits d'origine animale, tels la viande, le lait et autres produits laitiers.

La transformation des produits animaux est au stade initial, limitée à la fabrication du lait caillé (fabrication artisanale) et à la fabrication du fromage (fabrication artisanale). Les différents intervenants, tels que les producteurs, les distributeurs de médicaments et d'aliments sont regroupés au sein des coopératives. L'agent du SV joue un rôle actif au sein des coopératives.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Fièvre aphteuse.	Pour beaucoup de maladies, les programmes sont faibles (Brucellose, Tuberculose, Cysticerose, PPA ...)	Définir une stratégie (avec objectifs et indicateurs) pour chacune des maladies prioritaires. A nouveau, la pré-condition est la constitution d'une véritable équipe en épidémiologie.

II-8 Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments

Autorité et capacité des SV à appliquer, gérer et coordonner les mesures de santé publique vétérinaire, notamment les programmes de prévention de certaines zoonoses transmises par les aliments ainsi que les programmes généraux de sécurité sanitaire des aliments.

1. La gestion, l'application et la coordination ne sont généralement pas conformes aux normes internationales.

Il n'existe aucun système pour la prévention des zoonoses d'origine alimentaire. Le lien entre les SV et la Santé Publique est inexistant. Par exemple, malgré un taux élevé de tuberculose bovine, de brucellose, ..., il n'y a pas d'actions concertées entre ces deux entités. Les consommateurs ne sont pas sensibilisés à la transmission de ces zoonoses.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Bon contrôle des carcasses de ruminants dans les 2 principaux abattoirs de Kigali. Normes internationales pour l'exportation de bovins vivants.	La supervision des techniciens inspecteurs des carcasses par des DMV est très insuffisante. Le contrôle de la qualité du lait est absent ou insuffisamment supervisé. Les petits abattoirs (citadins et ruraux) sont soit non inspectés soit inspectés par des	Un vrai programme d'amélioration de la qualité du lait doit voir le jour en partenariat avec les laiteries, les coopératives et sans doute avec l'appui des 2 ONGs qui travaillent sur cette filière (Land o Lakes & HPI). En commençant par les abattoirs importants, il est nécessaire d'organiser (1) une plus étroite

	<p>techniciens sans supervision par des DMV.</p> <p>La protection des producteurs, vétérinaires ... vis-à-vis de zoonoses comme la brucellose, tuberculose ... ne fait pas l'objet d'une attention particulière.</p>	<p>supervision des techniciens par un DMV, (2) des sessions visant à actualiser les connaissances en matière d'inspection des viandes (par exemple, sous la forme d'une demi-journée mensuelle de réunion entre les techniciens des abattoirs de Kigali et le futur vétérinaire chargé de leur supervision).</p>
--	--	--

[Note : cette compétence critique se réfère essentiellement à l'inspection des produits d'origine animale non transformés (viande, lait et miel par exemple). Dans certains pays, elle peut être prise en charge par une structure autre que les SV.]

II-9 Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

Autorité et capacité permettant aux SV de contrôler les médicaments et les produits biologiques à usage vétérinaire.

<p>2. Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif sur l'utilisation, l'importation et la production des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire, notamment à réglementer l'enregistrement de ces produits.</p>

La procédure d'AMM pour les médicaments vétérinaires n'existe pas. D'ailleurs, il n'y a pas de représentation vétérinaire au sein du Ministère de la Santé qui gère le dossier de la pharmacie vétérinaire.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
<p>La prescription des vaccins est sous le contrôle des SV. Leur administration se fait par les agents des SV décentralisés avec une supervision des DMV pour certaines régions.</p>	<p>La prescription du médicament vétérinaire est faite (sans délégation certifiée) par des non DMV.</p> <p>Le secteur de la pharmacie vétérinaire est la responsabilité du Ministère de la Santé.</p>	<p>Réviser les conditions de prescription du médicament notamment celle effectuée par les coopératives, les associations d'éleveurs,...</p> <p>Etre plus strict sur l'étiquetage de certains produits.</p> <p>Revoir l'actuelle répartition des rôles entre MINISANTE et MINAGRI dans la gestion de la pharmacie vétérinaire.</p> <p>Etablir une liste de produits interdits et la diffuser activement.</p> <p>Suivre la possible future approche régionale sur le contrôle des produits (cf. réunion OIE à Dakar – mars 08).</p>

II-10 Recherche des résidus

Capacité des SV à appliquer des programmes de recherche des résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques et hormones entre autres), de produits chimiques, de pesticides, de substances radioactives, de métaux, etc.

<p>1. Le pays n'a mis en place aucun programme de recherche des résidus dans les produits d'origine animale.</p>
--

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
	<p>Absence de laboratoire équipé au Rwanda ?</p> <p>Agents des SV non formés et non sensibilisés.</p>	<p>Sensibilisation & Formation.</p> <p>Contrôle des résidus d'antibiotiques & d'antiparasitaires dans le lait et les produits dérivés. Ce contrôle doit être étendu pour la détection d'autres</p>

		contaminations par d'autres résidus, hormonal, chimique. Equipement laboratoire adéquat (voir avec le Bureau des standards).
--	--	---

[Note : dans certains pays, cette compétence critique peut être prise en charge par une structure autre que les SV.]

L'intensification des productions animales (pour le moment : filière laitière surtout et avicole) augmente significativement le recours à des produits vétérinaires. Les filières les plus concernées par la présence éventuelle de résidus sont la filière laitière avec génétique améliorée et la filière avicole semi-industrielle et industrielle. Toutefois, même la filière laitière traditionnelle est concernée en raison de la pulvérisation très régulière d'antiparasitaires externes pour le contrôle des maladies transmises par les tiques. Etant donné que (1) les éleveurs laitiers sont organisés en coopérative, (2) que les éleveurs avicoles de taille moyenne et grande sont en nombre encore relativement faible, la sensibilisation des éleveurs, la formation des prescripteurs et la mise en place de mesure semble dans les capacités du RARDA.

II-11 Problèmes émergents

Autorité et capacité permettant aux SV d'anticiper, afin d'y remédier correctement, les problèmes émergents probables relevant de leur mission et concernant le statut sanitaire du pays, la santé publique, l'environnement ou le commerce des animaux et des produits d'origine animale.

3. <u>Les SV évaluent les risques, les coûts et/ou les opportunités liés aux problèmes émergents identifiés, notamment la préparation de plans d'alerte nationaux adaptés. Ils collaborent un peu en matière de problèmes émergents avec les bénéficiaires et d'autres organismes (chargés de la santé humaine, de la faune sauvage, du bien-être animal ou de l'environnement).</u>
--

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
<p>Satisfaisant pour la grippe aviaire. Avec l'aide de la FAO, une équipe spécialisée a été constituée au sein des SV pour la prévention contre la grippe aviaire.</p> <p>Un laboratoire de virologie pour la détection rapide du virus de la grippe aviaire est actuellement mis en place sous la supervision des experts de la FAO. Il est à noter que les DMV et certains techniciens, surtout ceux du laboratoire, ont suivi des formations sous l'égide de la FAO.</p> <p>Les agents du SV basés sur les postes frontaliers ont été adéquatement formés dans ce domaine et appliquent méthodiquement les mesures de contrôles nécessaires.</p> <p>L'ensemble des mesures de biosécurité sont menées conjointement par l'équipe de la FAO et les SV.</p>	<p>Il n'existe aucune stratégie pour prendre en charge les problèmes liés à la protection de l'environnement.</p> <p>Il n'existe pas de texte de loi concernant le bien être et la protection des animaux.</p> <p>Les ressources sont insuffisantes pour pouvoir intervenir sur la faune sauvage.</p> <p>La qualité du lait peut être considéré comme un problème émergent et ne faisant pas l'objet d'une attention suffisante.</p>	<p>Des fonds nécessaires doivent être prévus pour étendre l'épidémiosurveillance à la faune sauvage.</p> <p>Une équipe doit être créée et recevoir les formations /stages appropriés dans ce domaine.</p>

II-12 Innovation technique

Capacité des SV à rester en phase avec les derniers progrès scientifiques et à se conformer aux normes de l'OIE (et aux textes de la Commission du Codex Alimentarius s'il y a lieu).

1. Les SV n'ont qu'un accès informel aux innovations techniques, par l'intermédiaire de contacts personnels ou de sources externes.

aucune procédure de mise à niveau des missions et services des SV n'existe en ce moment. Il s'avère important de mettre en place cette procédure afin d'assurer que les SV suivent les recommandations de l'OIE dans ce domaine.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Fortes capacités linguistiques (français, anglais ...) à tous les niveaux.	Accès internet Peu d'activité ou collaboration en matière de recherche scientifique.	Assurer un accès internet aux SV.

Chapitre 3: Interaction avec les bénéficiaires

Capacité des SV à collaborer avec les bénéficiaires de leurs actions et à les impliquer dans la conduite des programmes et des actions.

III-1 Communication

Capacité des SV à informer les bénéficiaires de leurs actions et programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments, dans un souci de transparence, d'efficacité et de rapidité.

3. Les SV ont prévu un point de contact officiel chargé de la communication, mais ne diffusent pas toujours les informations les plus récentes.

Les émissions à la radio sur l'élevage en général sont régulièrement diffusées, et ces émissions sont suivies avec attention. Ce système peut être amélioré avec la participation d'un professionnel dans le domaine de la communication.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
La radio est utilisée pour l'information de toute la population y compris les petits élevages. Le regroupement des éleveurs laitiers en coopérative.	Faible mise à jour du site RARDA (aucune information sur l'autorisation pour la reprise des importations de poussins, aucune sur la PPA). Pas de documents en ligne sur le site du RARDA (législation, recherche ...).	Rendre le site internet plus actif avec une mise à jour hebdomadaire. Organisation d'un évènement annuel sur la santé animale. Création d'un bulletin.

III-2 Consultation des bénéficiaires

Capacité des SV à consulter efficacement les bénéficiaires à propos de leurs actions et programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments.

4. Les SV organisent régulièrement des ateliers et des réunions avec les bénéficiaires.

Le système de coopérative des éleveurs est bien développé et cela facilite la tâche des agents des SV lors des ateliers et des réunions qui sont régulièrement tenus sur différents thèmes de l'élevage.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Des réunions sont tenues avec les coopératives et les marchands essentiellement secteur bovins, plus rarement en ce qui concerne l'apiculture et l'aviculture.		Organisation d'un évènement annuel sur la santé animale. Renforcer le lien avec l'Association Vétérinaire, les coopératives, les laiteries, ... La création d'interprofession et l'organisation des circuits de commercialisation pour divers produits animaux afin de faciliter la commercialisation des produits d'origine animale, en allant vers un marché plus organisé.

III-3 Représentation officielle

Capacité des SV à collaborer régulièrement et activement aux réunions importantes des organisations régionales et internationales, dont l'OIE (et la Commission du Codex Alimentarius ainsi que le Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), en participant à ces manifestations et en assurant leur coordination et leur suivi.

2. Les SV participent sporadiquement aux réunions importantes et/ou y contribuent de manière limitée.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Capacités linguistiques.	Nombre limité de ressources humaines. Faible appréciation de l'importance des rencontres scientifiques par la hiérarchie en charge d'octroyer les autorisations.	Le Rwanda étant membre de l'OMC depuis 1996, et le Rwanda étant déjà un exportateur régional, il est souhaitable que des procédures soient mises en place pour suivre les recommandations de l'OMC/OIE, et cela afin de positionner le Rwanda comme un exportateur crédible au niveau international.

III-4 Accréditation/habilitation/délégation

Autorité et capacité permettant au secteur public des SV d'agréer / habilitier le secteur privé (vétérinaires, laboratoires, etc. du secteur privé) afin de lui déléguer la réalisation de certaines tâches officielles.

2. Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité nécessaires pour agréer / habilitier le secteur privé ou lui confier des tâches par délégation, mais aucune accréditation ni aucune habilitation / délégation ne sont en vigueur.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Projet pilote de mandat sanitaire avec VSF Belgique.	Délégation trop forte vers certains acteurs (coopératives, laiteries, SV DCT, ACSA ...) Faible ou absente supervision par des DMV. Pas de praticiens privés de formation DMV. Délégation pas encore encadré par la législation (en cours). Etablir un Conseil de l'Ordre des vétérinaires. Ce conseil aura pour mission d'accréditer les nouveaux DMV et paraprofessionnels, d'établir les codes d'éthiques pour les praticiens du secteur public et privé et de définir les tâches et responsabilités des vétérinaires, des techniciens et des paraprofessionnels.	Il est recommandé d'encourager significativement l'installation de praticiens vétérinaires privés (DMV), lesquels pourront éventuellement superviser étroitement quelques techniciens vétérinaires et devront systématiquement avoir un mandat sanitaire du RARDA. L'appui de l'Etat est nécessaire pour que les quelques rares DMV existant ou nouveaux puissent être attirés par cette opportunité de carrière.

III-5 Organisme statutaire vétérinaire

L'organisme statutaire vétérinaire est une institution autonome responsable de la réglementation de l'exercice de la profession de vétérinaire et de para-professionnel vétérinaire. Son rôle est défini dans le Code terrestre.

1. Aucune législation ne prévoit la mise en place d'un organisme statutaire vétérinaire.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
	Pas d'Organisme Statutaire Vétérinaire. L'association vétérinaire est	Convaincre le gouvernement d'accélérer la création de l'Ordre des Vétérinaires.

	trop peu active : limite le plaidoyer pour la création de l'Ordre.	Redynamiser l'Association Vétérinaire.
--	--	--

III-6 Participation des producteurs et des autres bénéficiaires aux programmes d'action communs

Capacité des SV et des bénéficiaires à formuler et à mettre en œuvre des programmes d'action communs portant sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.

3. Les producteurs et autres bénéficiaires sont formés à participer aux programmes, signalent les améliorations nécessaires et participent à la détection précoce des maladies..

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Ruminants ; industrielle ; aviculture	Filière porcine. La filière porcine souffre d'un manque d'organisation sur la production et la commercialisation Elle se fait sur une base très individualisée contrairement aux filières bovines et petits ruminants.	Rédiger des documents provisoires d'actions et les discuter avec les bénéficiaires (exemple : qualité du lait).

Chapitre 4: Accès aux marchés

Autorité et capacité permettant aux SV de fournir le soutien requis pour assurer l'établissement, le développement et le maintien de circuits de commercialisation régionaux et internationaux d'animaux et de produits d'origine animale.

IV-1 Élaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires

Autorité et capacité permettant aux SV de participer activement à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, et de faire appliquer aux animaux, aux produits d'origine animale et aux processus relevant de leur domaine de compétence les réglementations sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.

2. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, mais ne sont pas en mesure de faire appliquer, au niveau national, les textes réglementaires qui en résultent.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Participation active d'une partie des bénéficiaires.	Capacités actuelles limitées pour une mise en application effective des textes réglementaires.	Renforcer les capacités des parties prenantes pour une meilleure application.

IV-2 Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires

Autorité et capacité permettant aux SV de s'assurer que les bénéficiaires respectent la réglementation sur la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments, pour les questions relevant de leur domaine de compétence.

Les services vétérinaires centraux, en étroite collaboration avec les responsables régionaux des SV, utilisent les vaccinateurs, techniciens et para vétérinaires pour appliquer la réglementation sur la santé animale.

Les agents du terrain collaborent étroitement avec les divers services de la Préfecture et de la Mairie pour faire respecter la réglementation sur la santé animale tels la vaccination, le mouvement des animaux, la salubrité au niveau des aires d'abattage,...

4. Les SV collaborent avec les bénéficiaires pour réduire au minimum les cas de non conformité.

L'équipe des techniciens sur le terrain, sous la supervision du Directeur Général des SV ou des responsables vétérinaires provinciaux, assure l'application de la législation dans leur secteur respectif. Ces agents sont appelés à soumettre des rapports mensuels ou sur demande à leur supérieur, rapports qui sont transmis au bureau central.

La nouvelle réglementation, qui a déjà eu l'aval du comité ministériel du ministère de tutelle, est actuellement en attente d'adoption par l'Assemblée Nationale. Cette réglementation prévoit des sanctions contre tout contrevenant pour le non-respect des clauses décrites selon cette loi.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Surtout vrai sur les mouvements, l'identification et l'inspection (vif & carcasse) des ruminants.	Aviaire & porc.	La création d'une cellule d'Inspection Vétérinaire, rattachée au Ministère de l'Agriculture, s'avère nécessaire, surtout avec la prochaine proclamation du nouveau texte de loi. Le personnel de cette cellule devront être formés dans le domaine de l'inspection des denrées d'origine animale

⁹ La législation constitue le fondement des mesures sanitaires. Elles incluent les lois, réglementations et décrets ainsi que les processus et procédures techniques associés.

IV-3 Harmonisation internationale

Autorité et capacité permettant aux SV de jouer un rôle actif dans l'harmonisation internationale des réglementations et des mesures sanitaires, et de s'assurer que la législation et les réglementations nationales relevant de leur domaine de compétence intègrent les normes internationales applicables.

4. Les SV examinent activement les projets de normes des organisations intergouvernementales compétentes et apportent leurs commentaires.

Le Rwanda est exportateur d'animaux sur pieds et de produits animaux depuis de longues années. De ce fait, les SV suivent l'évolution des règlements vétérinaires internationaux.

¹⁰ Un pays peut contribuer activement à l'élaboration de normes internationales sans pour autant adapter régulièrement ses dispositions nationales. L'intérêt de cet aspect est de promouvoir la mise à jour des textes nationaux.

IV-4 Certification internationale

Autorité et capacité permettant aux SV de certifier les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec la législation et les réglementations nationales, et avec les normes internationales.

2. Les SV ont le pouvoir de certifier certains animaux, produits d'origine animale, services et processus, mais n'agissent pas toujours en conformité avec la législation et les réglementations nationales, ou avec les normes internationales.

Tout certificat vétérinaire est émis par les vétérinaires officiels du SV. Toutes les informations relatives à l'issu du certificat est bien documenté et enregistré à la direction centrale aussi bien qu'au niveau départemental.

La certification actuelle pour l'exportation est faite selon les exigences des Services Vétérinaires des pays importateurs (République Démocratique du Congo, l'Ouganda, le Burundi). Il y a des consultations fréquentes entre les Services Vétérinaires rwandais avec leur collègues des pays importateurs. Toutes les dispositions sont prises pour être en conformité avec les conditions demandées.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Export de bovins vivants vers le Burundi et la RDC.	Export de carcasses de porc vers la RDC.	Les procédures en place pour la certification doivent être structurées (après étude du système actuel). Ceci permettra d'établir un 'standard', conformément aux recommandations de l'OIE et de l'OMC.

¹¹ Les procédures de certification doivent reposer sur les normes applicables de l'OIE et du Codex Alimentarius.

IV-5 Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires

Capacité et autorité permettant aux SV de négocier, mettre en œuvre et gérer des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.

5. Les SV coopèrent activement avec les bénéficiaires et tiennent compte de l'évolution des normes internationales lorsqu'ils négocient des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.

La mission a eu de nombreux rencontres avec les bénéficiaires, tel éleveur individuel, groupement de coopérative, les personnes dans la filière du distribution des produits d'origine animale, les commerçants ou

exportateurs du bétail. Ceci a permis de constater les liens très positifs qui existent entre les SV et les bénéficiaires.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Importation de poussins. Importation & Exportation de bovins vivants. Importation de lait UHT.		

IV-6 Traçabilité

Autorité et capacité permettant aux SV d'identifier les animaux et les produits d'origine animale relevant de leur domaine de compétence, et de retracer l'historique, la localisation et la répartition de ces animaux et produits.

3. Les SV ont mis en place des procédures pour identifier et retracer le parcours de certains animaux et produits d'origine animale pour les besoins de la prophylaxie des maladies et de la sécurité sanitaire des aliments, conformément aux normes internationales qui s'appliquent.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Le système actuel de traçabilité des bovins s'exerce jusqu'au bout de la chaîne.	Produits d'origine animale (lait & viande).	Participation du RARDA à la 1 ^{ère} conférence internationale de l'OIE sur l'identification animale et la traçabilité (Buenos Aires, Argentine – 17-19 mars 2009). Cette participation permettra au RARDA de partager l'expérience réussie du Rwanda et de continuer à améliorer ses actions sur ce sujet. L'exercice de traçabilité doit tenir compte de l'évolution des différents systèmes utilisée dans le monde et doit mettre en place un système d'amélioration continue.

IV-7 Transparence

Autorité et capacité permettant aux SV de déclarer à l'OIE (et au Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) leur statut sanitaire et tout autre élément important, conformément aux procédures établies.

3. Les SV procèdent aux notifications, conformément aux procédures établies par ces organisations.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
	Information via internet.	Bulletin et internet.

IV-8 Zonage

Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

4. Les SV collaborent avec leurs bénéficiaires pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.

Forces	Faiblesses	Investissement prioritaire possible
Fièvre aphteuse.		

IV-9 Compartimentation

Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

Actuellement, un stade d'avancement ne peut être établi car la compartimentation n'a jamais été considérée.

L'aviculture étant peu développée, une expérience de compartimentation peut être envisagée dans ce secteur surtout avec la collaboration de l'équipe qui est en place dans la lutte contre la grippe aviaire avec le financement de la FAO. En se basant sur les résultats de cette expérience (faiblesses et forces), la compartimentation pourra être graduellement appliquée aux autres secteurs de l'élevage.

- | |
|--|
| 1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des <i>compartiments</i> indemnes de certaines maladies. |
|--|

Partie IV : Conclusions

I. Principales observations

I. Ressources Humaines

1. Il y a un nombre acceptable d'agents de la fonction publique en charge de la santé animale mais le nombre de postes occupés par des DMV est largement insuffisant au niveau central (Epidémiologie), déconcentré / provincial et décentralisé. Ainsi, une grande partie des postes sont occupés par des paraprofessionnels. Ceux-ci exercent des activités qui ne peuvent être confiées à des paraprofessionnels sauf en cas de supervision étroite par un DMV (ce qui n'est pas le cas).
2. Dans certains secteurs (Laboratoire, Unité Productions Animales, ONGs ...), des postes pourraient être occupés par d'autres professions mais sous la supervision des DMV.
3. La majeure partie des soins aux animaux est effectuée par des paraprofessionnels voire par les éleveurs eux-mêmes sans supervision étroite de DMV. Il y a moins de 5 DV installés comme praticiens privés.
4. Les DMV ont pour la plupart reçu une formation vétérinaire de bon niveau à l'étranger mais le renouvellement et la mise à jour de leurs connaissances est trop faible.
5. La formation de Technicien Supérieur Santé & Production Animales (par ISAE) permet de former dans le pays des paraprofessionnels de qualité. Là-aussi, leur formation continue est très insuffisante.
6. L'enseignement initial et continu ne permet pour l'instant de former des généralistes (DMV et paraprofessionnels). Il y a un manque de formations courtes / stages pour spécialiser un peu plus (épidémiologie, laboratoire, inspection des denrées alimentaires ...) et de spécialisation post universitaire (épidémiologie, analyse des risques, ...)
7. Les SV gardent une indépendance technique suffisante.
8. Les SV, comme les autres secteurs, bénéficient de la stabilité politique du pays depuis plus de 10 ans. Il y a donc une continuité des politiques (mis à part la récente décentralisation).
9. La mise en place de l'Agence pour le Développement des Ressources Animales du Rwanda (RARDA) au Ministère de l'Agriculture avec 4 antennes déconcentrées au niveau provincial permet une très bonne coordination des actions. La décentralisation des services au niveau des districts et des secteurs administratifs a affecté la chaîne de commande des SV, mais l'Unité des SV et ses antennes réussissent à pallier à ce problème dans la plupart des endroits (notamment là où il existe des relations socioprofessionnelles fortes ou bien là où le personnel des antennes est plus actifs) : bien que les missions restent inchangées, le personnel vétérinaire est sous la supervision directe de la Marie ou de la Préfecture et donc ne peut contacter directement les Services Centraux. Les procédures administratives deviennent plus longues pour effectuer certaines interventions de nature purement vétérinaires.
10. Le regroupement des nombreux éleveurs laitiers en coopérative voire en union de coopérative, ainsi que le faible nombre d'éleveurs semi-industriels en aviculture, facilite la coordination avec l'Unité des SV et ses antennes pour ces 2 secteurs. C'est également le cas pour les bovins viande (et petits ruminants dans une moindre mesure) du fait de la réglementation stricte sur les mouvements d'animaux et de la forte présence physique des agents de SV sur les marchés de bovins vivants.
11. La coordination avec la multitude de petits éleveurs (porc, volailles ...) est évidemment beaucoup plus difficile. Elle ne peut être faite par l'unité des SV et ses antennes seules, mais est plus du ressort des SV décentralisés.
12. Depuis 2004, l'Etat fonctionne avec le moins possible de moyens physiques en propriété et sous-traite au secteur privé la plupart des prestations logistiques. Cela semble fonctionner de manière satisfaisante même si quelques efforts sont peut être nécessaires en matière de véhicule et d'équipements. Un effort doit être fait pour doter les 4 Services Vétérinaires provinciaux de véhicules en permanence (adapté au terrain) qui amélioreront la rapidité et l'efficacité des interventions. Un effort primordial est à développer pour l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des technologies de communication et d'information (ICT) en commençant par l'amélioration à l'accès internet individualisé pour les cadres.
13. Le financement d'actions pour les situations d'urgence est permis par l'existence d'un fonds non spécifique qui existe soit au RARDA soit au Ministère de tutelle, le Fonds de Promotion de l'Elevage géré par le RARDA. Toute action est prise par des décisions ad hoc.

II. Autorité & Capacité Techniques

1. Il existe un réseau de 5 laboratoires (central et satellites) effectuant des analyses simples mais utiles (Brucellose, Parasites intestinaux et sanguins, bactériologie dans le cas de mammites ...), essentiellement sur les bovins. Le laboratoire central sera prochainement mieux équipé en virologie.

- Peu d'analyses faites en bactériologie et aucune recherche de résidus dans les denrées alimentaires d'origine animale. La compilation des données entre les 5 laboratoires est modérée (pas de système de traitement informatique). La formation continue « spécialisée » et la spécialisation de troisième cycle des laborantins est trop faible. Actuellement, le contrôle de la qualité des procédures de laboratoire n'est pas en place.
2. La qualité de l'analyse des risques est variable, bonne voire excellente pour la fièvre aphteuse, exagérée & inadéquate pour la grippe aviaire (abattage des reproducteurs du couvoir national), trop faible pour le lait ... En raison d'une présence importante de la tuberculose bovine et de la brucellose, un contrôle sur la qualité du lait s'avère nécessaire à titre de prévention pour la santé publique. Une analyse de risque selon les lignes directrices de l'OIE peut être envisagée.
 3. Le RARDA a mis en place un dispositif très adéquat pour le contrôle des importations légales aux frontières (avec quarantaine). Les importations illégales sont sujettes à un retour immédiat dans le pays d'origine ou une destruction (abattage et incinération) sur les lieux par les SV en présence de représentants du Préfet ou Mairie. La gestion des rares tentatives d'importation illégales est en général efficace. Les agents des postes frontaliers, sous supervision des antennes vétérinaires, ont pour mission de confisquer et de détruire les importations illégales des produits animaux. En ce qui concerne les animaux sur pieds, une vérification des documents nécessaires est effectuée avant l'entrée de ces derniers sur le territoire. En cas de non-respect des procédures, l'entrée sur le territoire est interdite. Cette action des SV est soutenue par la Police des Frontières et les Service de Douane. Il est à noter que dans la nouvelle législation sur l'importation des produits d'origines animales a été revue afin de se conformer aux normes internationales (OIE, OMC). Cette nouvelle législation fait aussi provisions des sanctions pour tout contrevenant.
 4. Les SV ont un dispositif adéquat avec des ressources humaines rigoureuses permettant une très bonne collecte et remontée de l'information zoonositaire. La section d'épidémiologie doit être restructurée. Cette section dispose d'une banque de données importantes, cependant il y a des faiblesses au niveau de l'Unité des SV en matière d'analyse, d'interprétation et de documentation. Par conséquent, des campagnes ciblées sur le terrain ne peuvent avoir lieu faute d'analyse adéquate. Quelques cadres ont suivi une formation de 2 mois en épidémiologie au Malawi en début 2008 et la situation pourrait donc s'améliorer.
 5. Le RARDA a les moyens nécessaires pour répondre rapidement aux situations sanitaires d'urgence, mais pas les capacités effectives. En effet, des non-détections et des délais dans la remontée de l'information (voir des non déclarations) peuvent être observés. Cela arrive pour la Peste Porcine Africaine et cela risque d'arriver pour la Grippe Aviaire Hautement Pathogène (notamment en raison de la présence de la maladie de Newcastle endémique mais non rapportée par les agents des SV au RARDA). Ce problème met bien en évidence les limites professionnelles des agents des SV décentralisés et de la quasi-rupture de la chaîne de commande à ce niveau.
 6. L'existence et la qualité des programmes de prévention et contrôle des maladies animales sont fonction des priorités du RARDA et des moyens actuels. Ainsi, le programme sur la fièvre aphteuse (vers une zone indemne avec vaccination et une autre sans vaccination) est sans doute très proche des standards internationaux. Les autres maladies bénéficient de programmes qui peuvent être grandement améliorés (brucellose, tuberculose...). Certaines maladies (Peste Porcine Africaine, Maladie de Newcastle ...) ne font l'objet que de mesures visant à limiter leur propagation et impact.
 7. La santé publique vétérinaire représente un défi majeur pour les SV. Le financement de petits abattoirs en zone rurale, l'inspection des 2 gros abattoirs de Kigali ... montrent une certaine volonté. Des faiblesses importantes sont notées : manque de supervision de l'inspection des viandes par un DMV à Kigali ; rigueur & compétences des agents des SV dans les abattoirs ruraux ; absence de standards et de contrôle sur la qualité du lait ; absence de recherche de résidus dans les denrées ; ... Le transport des produits laitiers ou de la viande provenant des abattoirs à destination des points de vente échappe au contrôle des SV. Ce transport ne s'effectue pas toujours dans des véhicules dotés de facilités de réfrigération.
 8. La fabrication, l'importation et la distribution des produits vétérinaires sont généralement bien contrôlées. Par contre, une très faible partie de la prescription et de l'administration du médicament vétérinaire est supervisée par les vétérinaires. Dans la majeure partie des cas, la vente directe des produits vétérinaires par les sociétés de coopératives d'éleveurs se fait sans contrôle et intervention des DMV. Ainsi, il y a une utilisation abusive d'antibiotique sur les vaches laitières en production, ou encore, l'utilisation de produits tels que les acaricides avec de longues durée de rémanence, néfaste pour la consommation humaine.
 9. Les interventions du RARDA sur des aspects comme la protection de l'environnement (exemple : traitement des déchets d'abattoirs), la faune sauvage (plusieurs parcs nationaux) ... sont modestes.
 10. L'ensemble des professionnels des SV restent peu informés des derniers progrès scientifiques étant donné (1) le faible nombre de DMV, (2) le faible accès à internet. Pourtant, tous les agents des SV (du central au secteur administratif) maîtrisent soit l'anglais, soit le français, voire les deux. Si quelques cadres participent à des conférences internationales et/ou collaborent avec des

organismes internationaux, la transmission des innovations techniques vers les niveaux plus bas des SV est faible.

III. Interactions avec les bénéficiaires

1. En matière de communication avec et de consultation des bénéficiaires, plusieurs moyens sont utilisés : radio comme seul moyen pour informer l'ensemble des éleveurs (notamment les petits élevages) ; réunions entre SV et coopératives pour informer et consulter ; contacts avec les quelques aviculteurs semi-industriels ; etc. L'utilisation d'internet est quasiment nulle pour ces échanges. L'absence de documents écrits (bulletin / lettre d'information ...) pouvant être imprimés et activement distribués à au moins une partie des bénéficiaires limite sans doute la qualité et le contenu de ces échanges. Il serait utile de considérer la création d'une cellule de communication, cellule qui aurait pour mission de créer et de vulgariser les communications écrites afin de toucher le plus grand nombre de bénéficiaires.
2. L'interaction avec des organismes internationaux (OIE ...) est bonne.
3. Les tâches officielles (notamment vaccination, inspection, identification ...) ne sont pas déléguées hors des SV mais sont parfois assurées par des paraprofessionnels des SV décentralisés sans une étroite supervision (loin des standards internationaux). Une expérience va démarrer en 2008 en partenariat avec VSF Belgique pour tester la mise en place d'un mandat sanitaire avec deux DMV privés.
4. L'habilitation des paraprofessionnels à exercer la médecine vétérinaire est loin d'être conforme aux standards internationaux. Il est impératif de limiter la pratique de la médecine vétérinaire uniquement aux DMV, conformément aux normes internationales
5. La création d'un Ordre des Vétérinaires n'est pas encore acceptée par le Gouvernement.
6. L'association Vétérinaire du Rwanda existe mais est inactive. Cette association redémarrer ses activités et graduellement jeter les bases pour la création d'un Ordre des Vétérinaires.
7. Les SV et bénéficiaires travaillent ensemble pour l'identification des ruminants, le contrôle de leur mouvement et le contrôle de la fièvre aphteuse. Sur d'autres préoccupations zoonosaires, la coopération est plus faible mais ceci est sans doute lié au fait qu'elles représentent pour l'instant des priorités moindres par rapport à la fièvre aphteuse. Il serait opportun de considérer la mise en place du contrôle laitier avec la participation des producteurs laitiers et l'aide des coopératives déjà établies dans diverses parties du pays.

IV. Accès aux marchés

1. Une nouvelle législation vétérinaire « cadre » est en cours d'examen au Parlement. Plusieurs textes réglementaires spécifiques restent à rédiger. La participation de certains bénéficiaires à la rédaction des textes est en général prévue. Leur mise en application reste ou restera difficile pour beaucoup d'aspects en raison des contraintes de moyens.
2. Les SV sont en mesure et mettent réellement en place les procédures pour suivre les recommandations internationales sur certains aspects : importation et exportation de bovins vivants, importation de poussins.
3. Les SV ont mis en place un système très strict et efficace de traçabilité des bovins (et petits ruminants et porcs dans une moindre mesure) jusqu'à leur abattage ou leur exportation.
4. Les SV sont transparents vis-à-vis du statut sanitaire du pays. L'information des bénéficiaires est parfois limitée notamment en raison des faibles capacités en matière de logistique de l'information.
5. Les SV ont mis en place une zone indemne de fièvre aphteuse avec vaccination et une zone indemne sans vaccination. Les SV approchent l'Ouganda pour une stratégie commune autour de leurs frontières. Les SV Rwandais ont une étroite collaboration avec les pays importateurs avoisinants afin de dégager une stratégie commune selon les directives de l'OIE pour identifier et décréter les zones indemnes de maladies. Cependant, la réserve naturelle située à la frontière tanzanienne nécessite une étude plus approfondie sur la situation zoonosaires sur la surveillance et les éventuelles interventions.

II. Principales recommandations

Les recommandations ci-dessous se focalisent sur les investissements possibles à court (2 ans) et moyen terme (5 ans) soit parce que ces investissements sont prioritaires soient parce qu'ils sont réalisables assez facilement avec les moyens actuels et / ou qu'ils contribueront à atteindre les objectifs de long terme. Ces recommandations tiennent compte de 3 objectifs qui semblent majeurs pour les SV du Rwanda:

- a. Améliorer le statut zoosanitaire et augmenter la production et la productivité des élevages. Le but étant d'augmenter les revenus des éleveurs et d'augmenter le nombre d'éleveurs ainsi que de permettre au pays d'augmenter ses capacités en matière d'autosuffisance et d'exportation.
- b. Améliorer la qualité sanitaire des denrées d'origine animale et la santé publique en général.
- c. Evoluer progressivement vers un alignement sur les standards internationaux établis par l'OIE.

Une amélioration significative de l'organisation des SV est cruciale et largement prioritaire. Les considérations d'ordre technique (épidémiologie, laboratoire ...) peuvent difficilement être abordées préalablement à un investissement sur ces aspects organisationnels. Il s'agit donc d'abord d'améliorer le « contenant » (ressources humaines, budget, partage des responsabilités ...) pour ensuite (ou en même temps) étoffer le « contenu » (ou en d'autres termes : consolider le « tronc de l'arbre » pour une meilleure insertion de « ses branches »).

1. Une augmentation du nombre de DMV afin de répondre aux besoins croissants liés aux productions animales (sans même parler des besoins de la production aquacole) :
 - i. soins aux animaux (notamment en élevage amélioré : volailles, porcs, lapins, vaches laitières)
 - ii. conseil en zootechnie pour le développement des élevages (qualité et quantité)
 - iii. protection de la santé des consommateurs vis-à-vis de la qualité du lait et des viandes.
 - iv. conception, mise en place et évaluation de programmes de prévention et contrôle des principales maladies

Cette augmentation doit concerner par ordre de priorité (1) les praticiens privés, (2) les services vétérinaires publics centraux et déconcentrés, (3) l'enseignement, la recherche ... Il est sans doute illusoire de chercher à trouver des candidats DMV pour occuper des postes dans les SV décentralisés (rémunération insuffisante et intérêt professionnel moindre).

La première étape est de conduire une étude de prévisions des besoins en DMV. On peut estimer qu'il y a un déficit actuel d'environ 50 DMV au Rwanda (5 postes dans les SV centraux et 3 postes dans les antennes provinciales et 30 DMV privés de terrain - un par district). Pour combler ce déficit d'ici à 2020, il faudrait donc que 10 DMV soient formés à l'étranger chaque année au cours des 5 prochaines années. Ceci semble envisageable (et d'ailleurs déjà engagé) à condition que des bourses soient disponibles et le nombre de structures d'accueil suffisant (cf. quota à l'Ecole Inter-états de Dakar). Il s'agit ici sans doute de la vraie priorité car si cette action est réalisée, la plupart des problèmes pourront être solutionnés. Alors que si le déficit est maintenu (sans compter les départs en retraite), la situation ne peut être raisonnablement améliorée ni efficacement ni durablement.

2. Une privatisation de la médecine vétérinaire qui passe par l'installation de DMV comme praticiens privés avec mandat sanitaire mais aussi par l'interdiction progressive de l'exercice de soins et de la vente de médicaments vétérinaires par les inséminateurs, les agents des SV décentralisés, les ACSA, voire par les techniciens des coopératives.
3. Une reconversion de la plupart des techniciens vétérinaires et ACSA soit comme employés des DMV privés, soit comme éleveurs « améliorés ».
4. Le recrutement de 25 paraprofessionnels pour combler les postes vacants dans les secteurs administratifs est une solution temporaire.
5. Un renforcement des SV déconcentrés pour les 5 entités de 2^{ème} niveau (4 provinces + Ville de Kigali) avec pour but que chaque antenne constitue une véritable équipe dirigée par un responsable DMV. Il est nécessaire que la Ville de Kigali ait sa propre sous-unité plutôt que ce soit les SV centraux comme actuellement. Ces antennes devront progressivement être renforcées d'un point de vue ressources humaines administratives (secrétaire ...) et en équipement (véhicule, informatique ...).
6. L'amélioration de la chaîne de commande entre les antennes provinciales RARDA et les acteurs locaux (SV décentralisés, producteurs ...) passe par le renforcement de ces antennes dans un premier temps puis dans un 2^{ème} temps par l'octroi de mandats sanitaires aux futurs DMV praticiens privés. La recommandation « 2 » doit quasiment automatiquement permettre d'améliorer la qualité de la chaîne de commande et ce progressivement sur l'ensemble du territoire. Un important travail de consultation avec notamment les collectivités locales sera primordial mais ne devrait pas poser de problème étant donné que ces collectivités locales semblent très favorables à recevoir l'appui du RARDA.
7. Une réorganisation des SV C à Kigali est nécessaire notamment :

- a. La mise en place d'une véritable équipe d'épidémiologie avec au départ 2 DMV à plein temps (lesquels peuvent être mutés de l'équipe actuelle du laboratoire). Une collaboration avec les enseignants-chercheurs de l'ISAE (et ses étudiants) et/ou de l'ISAR⁴ semble la principale solution qui permettrait à court terme la conduite des études épidémiologiques prioritaires au Rwanda (analyse des données sur l'inspection des viandes dans les 2 abattoirs de Kigali ; étude sur la qualité du lait ; étude sur les cas de PPA ...)
 - b. Le renforcement des capacités en techniques de laboratoire.
8. Le RARDA doit mettre plus de moyens sur l'accès, la formation et l'utilisation des technologies de communication et d'information pour les agents des SV. Cela doit commencer par la mise en place d'une connexion internet individuelle et permanente pour une partie des cadres de l'Unité centrale et des antennes provinciales. Cette action aura des répercussions fortes sur la formation continue individuelle, les échanges entre agents ...
9. Accélérer la création de l'Ordre des Vétérinaires
10. Dynamiser l'Association Vétérinaire du Rwanda.
11. Le RARDA doit mettre en place une lettre interne d'information (trimestrielle ?) pour mieux informer ses agents sur l'ensemble du territoire.
12. Le RARDA et/ou l'Association Vétérinaire doivent mettre en place un bulletin (par exemple trimestriel) d'information sur la santé animale à l'intention de ses agents et surtout des bénéficiaires.
13. L'organisation d'un congrès annuel sur la santé animale doit aussi faire partie des actions prioritaires de l'Association Vétérinaire en partenariat (cofinancement) avec le secteur privé. Tout comme les cadres du RARDA ont besoin de participer à des conférences internationales, les agents de terrain, le secteur privé ... ont besoin de participer à ce type d'événement au niveau national.
14. La rédaction de textes réglementaires (directives du RARDA, arrêtés ministériels ...) est une priorité essentielle pour permettre une application du texte cadre sur la législation vétérinaire actuellement examiné au Parlement.
15. La sélection des conférences internationales devant prioritairement faire l'objet d'une participation par les agents des SV voire du secteur privé.
16. La conduite d'une réflexion sur la rémunération des DMV au Rwanda notamment comme agent des SV ou comme praticien privé afin de s'assurer que ces deux types de carrière deviennent privilégiées par les DMV et d'éviter une fuite vers des carrières mieux rémunératrices (expatriation, coopération internationale, politique, élevage ...).
17. Une recommandation majeure concerne la formation continue en sciences vétérinaires. L'Institut Supérieur de l'Agriculture et de l'Élevage (ISAE) semble aujourd'hui la structure de choix pour remplir cette mission : expertise en enseignement, ressources humaines disponibles (10 DMV + les experts visiteurs). Cette formation continue peut cibler les vétérinaires d'une part, les paraprofessionnels d'autre part. L'ISAE devra développer et maintenir des échanges réguliers sur ce sujet avec le RARDA, l'Association Vétérinaire et le secteur privé. Les activités incluraient :
 - La conception d'un kit minimal de ressources documentaires pouvant être vendu au RARDA pour distribution à ces équipes (notamment chaque antenne des SV déconcentrés), aux coopératives ...
 - La création d'un bulletin mensuel « Santé Animale ».
 - La conception de modules courts (entre 1 et 8 semaines par exemple), combinant pratique et théorie. Exemples de modules : « Pathologie Aviaire », « Pathologie Vaches Laitières », « Pathologie Porcine », « Pathologie des Petits Ruminants », « Bonne utilisation des produits vétérinaire », « Inspection des viandes », « Hygiène du lait et des produits laitiers » ...

⁴ Institut Supérieur Agronomique du Rwanda

III. Recommandations sur les productions animales

Ces aspects ne concernent pas en théorie les SV mais la lutte contre la plupart des maladies peut en général être considérablement facilitée par un renforcement des productions animales et de leurs filières notamment dans les pays où ces filières sont encore au début de leur développement. D'autre part, il y a une évidente synergie à rechercher entre SV et les programmes d'appui à l'élevage afin de contribuer à une amélioration qualitative et quantitative des capacités en production animale à la fois pour les élevages « améliorés » existants et les nombreuses familles pauvres pratiquant le petit élevage mais qui pourraient progressivement évoluer vers des élevages « améliorés ». Les recommandations suivantes sont formulées :

1. Pour la filière laitière

- Mise en place d'un système de suivi des performances des vaches laitières avec un réseau pilote d'éleveurs.
- Sensibilisation des éleveurs pour une meilleure hygiène de la traite, du stockage et transport de lait et de l'utilisation des produits vétérinaires.
- Mettre en place un système de paiement du lait en fonction de sa qualité.
- Etc.

La filière laitière étant appuyée de manière très significative par l'Etat et des bailleurs étrangers (USAID, Fondation Gates ...), il est simplement recommandé ici de chercher à améliorer la synergie possible entre RARDA & les ONGs comme Land-o-Lakes, Heifer ...

2. Pour la filière avicole

Le Rwanda est déficitaire en volailles reproductrices, en couvoirs, en poussins et en viande de poulet (importation de carcasses de poulet industriel depuis l'Ouganda & prix très élevé des poulets locaux).

- Conception d'un programme d'appui à la filière avicole (industrielle, semi-industrielle & villageoise).
- Mise en place de quelques sites comprenant des animaux reproducteurs (génétique locale importée) et des couvoirs de capacité modeste. Ceci doit inclure le maximum de vaccination des poussins à leur éclosion, c'est-à-dire avant leur vente aux éleveurs.
- Accompagnement des éleveurs dans la construction de bâtiments semi-fermés, dans l'achat de poussins issus de couvoirs certifiés sanitaires, dans l'élevage de ces poussins pour production de poulet de chair ou de poules pondeuses ... Ces élevages peuvent être de taille modeste (50 poussins par cycle) et semi-intensifs comme de taille plus grande.

Un tel programme est une pré-condition à la prévention et au contrôle des principales maladies des volailles, y compris de la grippe aviaire. Un tel programme est largement justifié comme contribution à la lutte contre la pauvreté au Rwanda notamment pour les familles ayant une petite surface agricole.

3. Pour la filière porcine

La filière porcine du Rwanda ne concerne que certaines zones. Les ventes se font principalement sur Kigali, sur des villes provinciales et vers le Congo (RDC). Cette filière est trop régulièrement affectée par la peste porcine africaine (PPA). Diminuer l'impact de cette maladie est possible. L'application des mesures classiques (diminution & contrôle des mouvements de porcs, non-utilisation des restes de cuisine dans l'alimentation des porcs, intervention sur les vecteurs et réservoirs ...) sera grandement facilitée par une professionnalisation des acteurs de la filière porcine.

- Mise en place de petites stations d'insémination artificielle avec des verrats de race améliorée.
- Mise en place de fermes assurant la production de cochettes de race locale.
- Appui à des éleveurs pour l'élevage de quelques truies (race locale) à inséminer avec la semence des verrats ci-dessus, afin de produire des porcelets puis porcs de génétique mi-locale mi-améliorée, adaptée aux besoins actuels du marché.
- Une étude de la filière porcine est recommandée pour pouvoir concevoir un tel programme.

4. Pour les filières cunicole, ovine, caprine et bovine (viande)

Des actions du même type peuvent être engagées sur ces filières.

Au final, ces programmes d'appui doivent s'appuyer sur les techniciens / paraprofessionnels qui sont pour beaucoup actuellement employés par les collectivités locales. Le jour où la médecine vétérinaire serait effective avec l'installation de DMV, ces postes devraient être supprimés. Les collectivités locales auraient donc intérêt à appuyer prioritairement ces techniciens pour qu'ils s'installent comme éleveurs, distributeurs ou producteurs de génétique animale ... En effet, ces personnes ont plus de chance de réussir du fait de leur formation. Leur expérience et/ou les services qu'ils auront mis en place seront essentiels pour les autres familles plus démunies et moins formées qui souhaiteraient développer leur élevage.

IV. Conclusion générale

Les Services Vétérinaires, comme les autres secteurs du Rwanda, sont dans une grande phase de transition. Face à la récente décentralisation administrative, les SV ont à peu près réussi à maintenir une chaîne de commande vétérinaire, notamment grâce à leurs antennes déconcentrées. La structure des SV doit cependant encore évoluer pour répondre mieux aux besoins de ses bénéficiaires qu'ils soient producteurs ou consommateurs. Cela passe par un renforcement des SV centraux et de leurs antennes provinciales (SV déconcentrés), l'installation de praticiens vétérinaires (DMV) privés avec mandat sanitaire et la probable disparition progressive des services décentralisés.

La « privatisation des SV décentralisés », via l'installation de DMV en exercice privé de la médecine vétérinaire, représente un défi difficile. Si cette privatisation réussit, elle permettra des avancées considérables en matière d'amélioration de la santé des animaux, des performances techniques et économiques des élevages et de la qualité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale. Les services vétérinaires du Rwanda présentent de bonnes bases pour prétendre réussir et s'approcher à moyen terme des standards internationaux de l'OIE. Un renforcement qualitatif des services vétérinaires apportera quasi-automatiquement des bénéfices pour (1) les éleveurs de taille moyenne ou grande et/ou ceux installés en production animale intensive ou semi-intensive, (2) les consommateurs urbains. Ce sera moins « automatiquement » le cas pour les éleveurs de petite taille et/ou traditionnels. Il s'agit donc pour le RARDA, les collectivités locales et le secteur privé de réfléchir à des mécanismes pour que le renforcement qualitatif des SV publics et privés ne cible pas uniquement les productions animales dites « améliorées » mais qu'il devienne un moyen essentiel de développement pour l'énorme majorité de petits éleveurs, pour la plupart encore en situation de pauvreté.

Cette transformation complexe des SV représente donc un défi pouvant avoir des répercussions au-delà du strict mandat des SV. Il est donc pleinement justifié que les SV du Rwanda soient davantage accompagnés par leur Ministère de tutelle mais aussi par des organismes internationaux. C'est à ce titre que les SV du Rwanda sollicitent l'appui de l'OIE dans la conception et la mise en place de projets ainsi que dans l'aide à la recherche des financements de tels projets.

La mission PVS tient sincèrement à remercier le Directeur du RARDA, le Directeur des Services Vétérinaires et tout le personnel pour l'aide et l'assistance fournies durant cette mission d'évaluation.

Annexes

I. Liste des personnes interrogées et des infrastructures/lieux visités

Lors des visites en province, les évaluateurs ont été accompagnés la plupart du temps par soit Dr Isidore GAFARASI (Chef des Services Vétérinaires), soit M. Heri SEMITENDE (Epidémiologie) voire les deux. Leur présence a permis, outre l'organisation des visites, des rencontres et de la traduction, un échange permanent entre l'unité centrale des SV et les consultants. Ceci a contribué à ce que les conclusions de cette mission soit pour la plupart partagées par les deux parties.

Dates	Structures / Sujet	District / Province	Personnes
05 Mai	Bureau du RARDA	Kigali	Dr Rutagwenda, Directeur RARDA
	Unité des Services Vétérinaires		Dr Gafarasi (Chef d'Unité des SV), M. Hery Semitende (Epidémiologie), Dr Anicet (Détaché à la FAO).
	Ministère de l'Agriculture		Secrétaire Permanent
06 Mai	Abattoirs de Satra	Kigali	Claire (Technicien Inspecteur)
	Abattoirs de Kicukiro		Espérance (Technicien Inspecteur)
	Laiterie de Rubirizi		Dr Robert Ruzindana
	Projet FAO		Dr Anicet
	Projet FAO - Virologie		Dr Emmanuel Couacy-Hymma (Expert de Côte d'Ivoire)
07 Mai	Laboratoire Satellite	Nyangatare	Justin ZIMURILDA (A1) & Agnès MURUNGI (A2) RARDA Ouest
	Marché de bovins de Tabagwe		Eleveurs, Commerçants, ACSA. Paulin NTIRENGANYA (A2, Secteur Administratif) Franck KALISA (A1 - RARDA Ouest)
	Union des coopératives laitières		Direction & Technicien
	Laiterie de Terimbaeni / Mbare.		Président, Comptable & Technicien
	Poste frontalier et quarantaine.		
08 Mai	Laiterie de Matimba	Province de l'Est	Eleveur & Technicien
	Ferme de 16 vaches laitières		Eleveur
	Poste de contrôle frontalier de Kagitumba (avec Uganda)		Emmanuel Hahirwabasenga (technicien A2 du RARDA Ouest)
	Eleveur de 160 poules pondeuses & 4 vaches laitières		Eleveur (femme)
	Université Polytechnique d'Umutara		Recteur & Enseignant
09 Mai	Ferme laitière de l'Université	Province de l'Est	Ouvriers
	Abattoir		Abatteurs
	Marché villageois		Villageois & commerçants
	Coopérative d'Inséminateurs		Président
10 Mai	Elevage avicole et cunicole (et abattoir) – Rwanda Chick	Gicumbi	Technicien
	Quarantaine de Kanninga	Province du Nord	
	Poste frontière de Gatuna		Sylvestre Safari (RARDA Nord)
	Elevage porcin		Directeur
	Elevage laitier		Ouvriers
11 Mai	Discussion avec VSF Belgique à Kigali	Kigali	Leonidas Mbanzamihigo (VSF B)
	Laboratoire Satellite et Abattoir	Huye Province du Sud	Isae Habimana (A2, Laboratoire RARDA)
12 Mai	Mairie du district de Rusizi	Rusizi	Théogène (Vice-Maire chargé des Affaires Economiques) ; Dieudonné (Agronome en charge de l'Agriculture & Elevage pour le district de Rusizi).
	Poste frontière de Rusizi II (avec RDC)	Province de l'Ouest	Moses Muneza (RARDA Ouest)

	Abattoir à bovins		
	Porcherie (cas récent de PPA)		David Kubwimana (A1, Secteur de Kamembe)
	2 Postes frontières de Bugarama (avec RDC & Burundi)		Moses Muneza (RARDA Ouest)
	Marché villageois de Bugarama		
	Eleveur laitier (bénéficiaire du projet « One Cow, One Family »)		Eleveur
	Restaurant avec viande de porc		
	Elevage avicole de M. Alles		M. Alles (en présence de Dieudonné & David)
13 Mai	Elevage d'une truie locale	Huye Province du Sud	Eleveur
	Station Elevage (Porc, Bovin, Lapin) de la Faculté Agronomie de Butare		Enseignant
14 Mai	Réunion sur l'épidémiologie		M. Hery, Data Manager / Epidemiologie
	Visite du laboratoire central		Mme Christine
15 Mai	Rédaction du rapport		
16 Mai	Réunion de présentation des constatations préliminaires	Kigali	Dr Rutagwenda, Dr Gafarasi, M. Hery.
	Récolte des commentaires		Dr Gafarasi
17 Mai	Récolte des commentaires		Dr Gafarasi
18-20 Mai	Rédaction du rapport		

II. Liste des documents fournis avant la mission

1. Carte générale topographique et administrative du Rwanda
2. Carte du Rwanda signalant les structures vétérinaires : Postes de contrôle vétérinaires, quarantaine et laboratoires satellites.
3. Données démographiques humaines
4. Tableaux récapitulatifs des effectifs animaux
5. Liste des secteurs et des institutions en relation avec les Services vétérinaires
6. Organigrammes au niveau central et régional/local
7. Liste des organisations qui sont reconnues par l'administration centrale comme dispensant une formation destinée aux vétérinaires, au personnel paravétérinaire et aux techniciens de laboratoire :
8. Liste des organismes de recherche vétérinaire
9. Liste des maladies animales qui sont à déclaration obligatoire auprès des Services vétérinaires officiels et liste des maladies à déclaration obligatoire présentes dans le pays
10. Rapports d'activité (deux dernières années) des programmes de surveillance épidémiologique
11. Campagnes de vaccination
12. Liste et localisation des installations pour l'abattage et le traitement des animaux et types d'animaux d'élevage abattus/ traités
13. Liste des laboratoires vétérinaires du secteur public
14. Liste des postes de contrôles vétérinaires internationaux aux frontières (aériens, maritimes et terrestres)
15. Liste et localisation des installations de quarantaine
16. Postes de contrôle de déplacements d'animaux et des productions animales :
17. Structure hiérarchique des postes frontaliers des Services vétérinaires
18. Liste des rapports zoonitaires soumis à l'OIE au cours des 12 derniers mois
19. Description des systèmes/programmes d'identification et de traçabilité des animaux
20. Document de stratégie de lutte contre la fièvre aphteuse

III. Photos prises durant les visites

Photo 1: Marché du bétail

Photo 2: Poste frontalier Rwanda Province Est – Ouganda

Photo 3: Poste frontalier Rwanda Province Sud – Ouganda

Photo 4: Poste frontalier Rwanda Province Sud – Congo

Photo 5: Poste Frontalier Province Sud - Rivière Congo séparant les 2 pays

Photo 6: Race locale bovine

IV. Abréviations utilisées

DMV : Docteur en Médecine Vétérinaire

FAO : Food and Agricultural Organisation

ISAE : Institut Supérieur d'Agriculture et d'Elevage

MINEDUC : Ministère de l'Education

MINAGRI : Ministère de l'Agriculture.

OIE : Office Internationale d'Épizooties

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONG : Organisation non gouvernementale

PPA : Peste Porcine Africaine

PVS : Performance, Vision, Stratégie

RARDA : Office Rwandais de Développement des Ressources Animales

SV : Services Vétérinaires

VSF : Vétérinaires Sans Frontières.

V. Présentation des résultats globaux de l'évaluation

Ressources humaines et financières	Stade d'avancement
Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires	1. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines ne sont pas occupés par du personnel suffisamment qualifié.
Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires	3. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires permettent généralement aux SV de conduire toutes les activités vétérinaires et techniques (épidémiosurveillance, alerte précoce, santé publique, etc.).
Formation continue	2. Les SV ont accès à la formation continue (programmes internes et/ou externes) sur une base irrégulière, mais sans prise en compte des besoins ni des nouvelles informations ou connaissances.
Indépendance technique	4. Les décisions techniques reposent uniquement sur des données scientifiques, et ne sont pas modifiées pour répondre à des considérations non scientifiques.
Stabilité des structures et durabilité des politiques	5. L'organisation et la structure de la partie publique des SV restent généralement stables sur de longues périodes (5 ans par exemple) ; elles ne sont modifiées qu'au terme d'une procédure d'évaluation, avec peu ou pas d'impact sur la durabilité des politiques.
Capacité de coordination des secteurs et des institutions liés aux Services vétérinaires (secteurs public et privé)	3. Il existe des mécanismes de coordination avec une chaîne de commandement clairement définie pour certaines activités, mais ces mécanismes ne sont pas coordonnés ou mis en œuvre sur l'ensemble du pays.
Ressources physiques	2. Les SV ont des ressources physiques adaptées au niveau national (central) et à certains niveaux régionaux ; l'entretien et le remplacement des éléments obsolètes ne sont qu'occasionnels.
Financement	4. Le financement des opérations nouvelles ou élargies se fait sur une base ad hoc.
Fonds réservés aux situations d'urgence et aux indemnités	4. Le financement des situations d'urgence et des indemnités est prévu avec des ressources adaptées, mais, en cas d'urgence, l'utilisation de ces fonds doit être approuvée par une procédure non politique, au cas par cas.
Capacité d'investissement et de développement	3. Les SV veillent régulièrement à financer l'amélioration de leur structure opérationnelle par des fonds spéciaux émanant du budget national ou d'autres sources, mais ces fonds sont attribués avec des contraintes d'utilisation.

Autorité et capacité techniques	
Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires	4. Pour les maladies d'importance zoonotique ou économique absentes du pays, mais présentes dans la région et/ou susceptibles de pénétrer dans le pays, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.
Assurance de la qualité des laboratoires	1. Aucun laboratoire utilisé par le secteur public des SV n'applique de système formel d'assurance de la qualité.
Analyse de risque	2. Les SV compilent et gèrent les données, mais n'ont pas la capacité nécessaire pour apprécier systématiquement les risques. Certaines décisions prises en matière de gestion des risques sont fondées sur une appréciation scientifique des risques.
Quarantaine et sécurité aux frontières	4. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer systématiquement des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière aux opérations légales comme aux activités illégales.
Épidémiosurveillance	2. Les SV appliquent de surveillance passive pour différentes maladies importantes et sont capables de produire des rapports nationaux sur certaines maladies
Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence	2. Les SV disposent d'un réseau sur le terrain et d'une procédure établie pour déterminer s'il existe ou non une situation d'urgence sanitaire, mais n'ont ni l'appui légal ni l'appui financier nécessaires pour prendre les meilleurs délais
Prévention, contrôle et éradication des maladies	3. Les SV ont des programmes de prévention, de contrôle et d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques et en évaluent l'efficacité et l'application réelle par une approche scientifique.
Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments	1. La gestion, l'application et la coordination ne sont généralement pas conformes aux normes internationales.
Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	2. Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif sur l'utilisation, l'importation et la production des médicaments et des produits biologiques à usage vétérinaire, notamment à réglementer l'enregistrement de ces produits.
Recherche des résidus	1. Le pays n'a mis en place aucun programme de recherche des résidus dans les produits d'origine animale.
Problèmes émergents	3. Les SV évaluent les risques, les coûts et/ou les opportunités liés aux problèmes émergents identifiés, notamment la préparation de plans d'alerte nationaux adaptés. Ils collaborent un peu en matière de problèmes émergents avec les bénéficiaires et d'autres organismes (chargés de la santé humaine, de la faune sauvage, du bien-être animal ou de l'environnement).

Innovation technique	1. Les SV n'ont qu'un accès informel aux innovations techniques, par l'intermédiaire de contacts personnels ou de sources externes.
----------------------	---

Interaction avec les bénéficiaires	
Communications	3. Les SV ont prévu un point de contact officiel chargé de la communication, mais ne diffusent pas toujours les informations les plus récentes.
Consultation des bénéficiaires	4. Les SV organisent régulièrement des ateliers et des réunions avec les bénéficiaires.
Représentation officielle	2. Les SV participent sporadiquement aux réunions importantes et/ou y contribuent de manière limitée.
Accréditation/autorisation/délégation	2. Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité nécessaires pour agréer / habiliter le secteur privé ou lui confier des tâches par délégation, mais aucune accréditation ni aucune habilitation / délégation ne sont en vigueur.
Organisme statutaire vétérinaire	1. Aucune législation ne prévoit la mise en place d'un organisme statutaire vétérinaire.
Participation des producteurs et des autres bénéficiaires aux programmes d'action communs	3. Les producteurs et autres bénéficiaires sont formés à participer aux programmes, signalent les améliorations nécessaires et participent à la détection précoce des maladies..

Accès aux marchés	
Elaboration d'une législation et de réglementations, et application des textes réglementaires	2. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, mais ne sont pas en mesure de faire appliquer, au niveau national, les textes réglementaires qui en résultent.
Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires	4. Les SV collaborent avec les bénéficiaires pour réduire au minimum les cas de non conformité

Harmonisation internationale	4. Les SV examinent activement les projets de normes des organisations intergouvernementales compétentes et apportent leurs commentaires.
Certification internationale	2. Les SV ont le pouvoir de certifier certains animaux, produits d'origine animale, services et processus, mais n'agissent pas toujours en conformité avec la législation et les réglementations nationales, ou avec les normes internationales.
Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires	5. Les SV coopèrent activement avec les bénéficiaires et tiennent compte de l'évolution des normes internationales lorsqu'ils négocient des accords d'équivalence et d'autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.
Traçabilité	3. Les SV ont mis en place des procédures pour identifier et retracer le parcours de certains animaux et produits d'origine animale pour les besoins de la prophylaxie des maladies et de la sécurité sanitaire des aliments, conformément aux normes internationales qui s'appliquent.
Transparence	3. Les SV procèdent aux notifications, conformément aux procédures établies par ces organisations.
Zonage	4. Les SV collaborent avec leurs bénéficiaires pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
Compartimentation	Actuellement, un stade d'avancement ne peut être établi car la compartimentation n'a jamais été considérée. L'aviculture étant peu développée, une expérience de compartimentation peut être envisagée dans ce secteur surtout avec la collaboration de l'équipe qui est en place dans la lutte contre la grippe aviaire avec le financement de la FAO. En se basant sur les résultats de cette expérience (faiblesses et forces), la compartimentation pourra être graduellement appliquée aux autres secteurs de l'élevage.

Photos prises lors de l'évaluation PVS des SV de la République du Rwanda



Frontière Rwanda - Congo



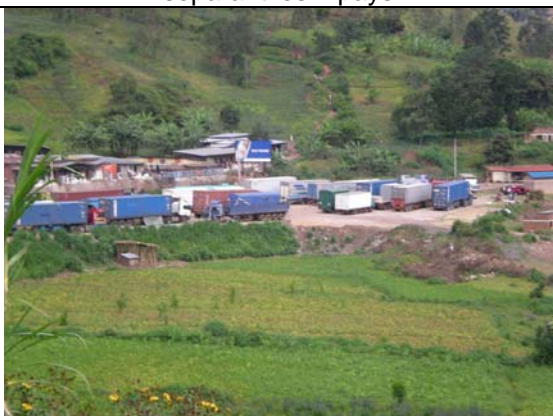
Marché bétail



Poste Frontalier Province Sud - Rivière Congo
séparant les 2 pays



Poste frontalier Rwanda - Burundi



Poste Frontalier sud ouest – Congo



Race bovine locale